



Assemblée générale

Quarante-neuvième session

17^e séance plénière

Mardi 4 octobre 1994, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Essy (Côte d'Ivoire)

La séance est ouverte à 15 h 25.

Allocution de M. Jean-Bertrand Aristide, Président de la République d'Haïti

Le Président : L'Assemblée va d'abord entendre une allocution du Président de la République d'Haïti, S. E. M. Jean-Bertrand Aristide.

M. Jean-Bertrand Aristide, Président de la République d'Haïti, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République d'Haïti, S. E. M. Jean-Bertrand Aristide. Je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Aristide : Que je suis heureux de vous saluer au nom du peuple haïtien et d'adresser, avec joie, mes plus chaleureuses félicitations à M. Amara Essy, Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, pour son élection à la présidence de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale. Monsieur le Président, tout en vous souhaitant du succès, je tiens à vous assurer de l'entière collaboration de la délégation haïtienne.

À l'Ambassadeur Samuel Insanally, j'adresse mes compliments pour avoir si bien dirigé les travaux de la

quarante-huitième session de l'Assemblée générale. Nos félicitations et remerciements s'adressent également au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali. Pour les liens de solidarité tissés avec le peuple haïtien, merci de tout coeur, Monsieur le Secrétaire général.

À vous tous, chers amis de la communauté internationale, merci mille fois pour le soutien apporté au peuple haïtien tout au long de ces trois dernières années. Permettez-moi d'adresser un merci particulier au Président Bill Clinton, aux amis spéciaux : États-Unis, Canada, France, Venezuela, Argentine et à tous les États, notamment ceux de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) qui ont offert leur contribution pour la mise en oeuvre de la résolution 940 (1994) du Conseil de sécurité et l'application de l'Accord de l'île des Gouverneurs. Que je suis heureux de vous saluer et de vous remercier lavalassement.

Enfin, dans 11 jours, je serai en Haïti. Grâce au courage héroïque du peuple haïtien et grâce à votre solidarité, bientôt nous serons de retour. Vos yeux et les nôtres y contempleront l'éclosion des fleurs démocratiques. Dans 11 jours, je vous invite à célébrer cette fête de la réconciliation, de la démocratie et de la paix, chez nous, en Haïti.

Déjà, avec le déclenchement pacifique de l'opération «Uphold Democracy», le 19 septembre dernier, un sourire tropical illumine les visages des amoureux de la paix. Ensemble, le Président Clinton et nous avons pu dès lors forer un tunnel d'espérance à travers tant de souffrances.

(L'orateur poursuit en créole)

Chapeau pour le peuple haïtien.
Honneur et respect à nos 5 000 victimes.
Le père Jean-Marie Vincent est mort pour qu'Haïti vive.

(L'orateur reprend en français)

La résistance du peuple haïtien plonge ses racines dans un passé historique où luit jour et nuit le phare de la liberté. Avec raison, Toussaint-Louverture déclara au moment où on l'embarquait pour la France :

«En me renversant, vous avez seulement abattu le tronc de l'arbre de la liberté. Ses racines repousseront, car elles sont nombreuses et profondes.»

Au seuil du bicentenaire de notre indépendance, ces racines nous nourrissent de la sève démocratique. Jamais le peuple haïtien ne cessera de lutter pour garantir ses droits inaliénables et imprescriptibles à la vie, à la liberté, au bonheur. Jamais nous ne cesserons de lutter pour constituer une nation haïtienne socialement juste, économiquement libre et politiquement indépendante.

Aussi la première République noire du monde, aujourd'hui déchirée par le coup d'État du 30 septembre 1991, marche-t-elle résolument et définitivement vers l'instauration d'une société démocratique.

(L'orateur poursuit en créole)

Par la diplomatie, nous atteignons la démocratie.

(L'orateur reprend en français)

Face à ce drame lugubre que représentent ces trois ans de souffrance, l'épine de la douleur perce nos coeurs. Toutefois, notre peuple excelle à peindre le paysage de l'espérance.

Les braves vivent d'espérance
et les poltrons de la peur.

Mieux vaut tard que jamais. «En suivant le fleuve, on parvient à la mer, disait déjà Plaute, au IIe siècle avant notre ère. À cet effet, malgré les structures démocratiques mises en place par Solon et Pittacos au VIe siècle avant notre ère, il a fallu attendre Éphialtès, Clisthène et Périclès pour achever la démocratisation de la vie politique à Athènes.

(L'orateur poursuit en créole)

L'espoir fait vivre.

(L'orateur reprend en français)

De l'Haïti de l'an 2004, nous n'avons pas peur.

Au-delà du spectacle navrant que symbolisent ces trois dernières années, nous marchons vers l'an 2004 avec optimisme. La route qui y conduit passe nécessairement par ce carrefour historique où s'entrecroisent les élections du 16 décembre 1990 et notre retour en Haïti.

Dans 11 jours, j'y serai. Ceci, grâce à la détermination du peuple haïtien et à votre solidarité. Une histoire digne d'attention, car il n'y a d'histoire digne d'attention que celle des peuples libres; l'histoire des peuples soumis au despotisme n'est qu'un recueil d'anecdotes.

Dans 11 jours, nous y serons. Une lumière éclatante éblouira tous les yeux : celle de la réconciliation. Entre la violence et la vengeance s'interpose la réconciliation. Entre l'impunité et l'iniquité s'interpose la justice. En d'autres termes, nous, Président de la République d'Haïti, disons clairement et fermement :

Oui à la réconciliation!
Non à la violence!
Non à la vengeance!
Non à l'impunité!
Oui à la justice!

(L'orateur s'exprime en créole)

Nous allons préparer le café de la réconciliation dans le filtre de la justice pour qu'on n'y retrouve ni marc de violence ni marc de vengeance.

(L'orateur reprend en français)

Par la réconciliation, il faut que l'enthousiasme embrase tous les coeurs : riches et pauvres, civils et militaires. Par la réconciliation, il faut que des torrents de larmes n'inondent plus nos yeux de fierté.

Vous, parents et amis de nos 5 000 victimes,
Vous qui subissez ce joug écrasant,
Vous tous, riches et pauvres, militaires et civils,
Bientôt un flot de lumière inondera
les tréfonds de votre coeur :

Il s'agit bien de la lumière de la réconciliation.

Autrement, comment dissiper les ténèbres de la misère infrahumaine? Comment passer de la misère à la pauvreté dans la dignité?

Une exploration des pays du tiers monde nous laisse voir qu'un cinquième de la population en développement connaît chaque jour la faim; qu'un quart est privé de moyens de survie essentiels, qu'un tiers végète dans la misère extrême. Le Sommet pour le développement social prévu en 1995 à Copenhague devra offrir de nouvelles possibilités de réduire la détresse de plus d'un milliard d'êtres humains en proie à la faim, à la maladie et au dénuement total.

En Haïti, en 1994, le nombre d'enfants allant à l'école est de 750 000. Plus de 1,2 millions d'enfants restent chez eux ou travaillent dans les parcelles agricoles. Pourtant, notre constitution stipule que l'éducation est un droit pour tous les citoyens. C'est un devoir auquel l'État ne saurait se soustraire. Aussi dans 10 ans, il faudra accueillir les 3 millions d'enfants scolarisables. Ceci suppose une augmentation des enseignants, les faisant passer de 35 000 à 100 000, et des écoles de 8 000 à 20 000.

Une fois de retour, nous allons entreprendre une campagne d'alphabétisation permettant d'abaisser le taux d'analphabétisme à un niveau insignifiant : 5 à 10 %. «Analphabète pas bête». La réconciliation entre tous, on comprend bien, s'impose. Réconciliation et paix s'entrelacent. Toujours et partout.

La dissolution du bloc soviétique favorise l'ouverture d'une ère nouvelle après des décennies de bipolarisation. Toutefois, la responsabilité nous incombe de protéger la paix au coeur de nos États. Entre 1989 et 1992, on a enregistré 82 conflits armés, dont trois seulement opposaient des États.

Chez nous, la violence institutionnalisée n'a pas déclenché de guerre civile, mais bien un génocide. Aujourd'hui encore, malgré la présence de la Force multinationale, les actes de violence à l'endroit de la population se poursuivent. Le désarmement des groupes paramilitaires, notamment FRAPH et ses attachés, est indispensable pour que la paix règne à travers le pays.

(L'orateur s'exprime en anglais)

Cette opération se déroule d'une manière entièrement satisfaisante pour le peuple haïtien. Manifestement le rétablissement de la démocratie conduira à la réconciliation de

tous, à la paix pour nous tous et au respect et à la justice pour chaque citoyen.

(L'orateur s'exprime en créole)

Lavalas apporte un message de paix
Il faut que les armes se taisent
Pour que nous ayons la paix.

(L'orateur poursuit en français)

La professionnalisation d'une armée de 1 500 hommes et la création d'une police séparée de l'armée s'inscrivent dans ce processus de paix : «Paix à protéger, paix à garantir.» Et ceci pour le bonheur de toutes les Haïtiennes et de tous les Haïtiens.

«Les Forces armées d'Haïti», stipule l'article 265 de notre constitution, sont apolitiques. Elles sont instituées pour garantir la sécurité et l'intégrité du territoire de la République», précise l'article 264.

«La police doit assurer le maintien de l'ordre public, la protection de la vie et des biens des citoyens» proclame l'article 269-1.

Il est temps de créer un environnement stable permettant la réconciliation nationale sur cette terre où nous n'aurons plus une armée de 7 000 hommes absorbant 40 % du budget national. À l'échelle mondiale, les dépenses militaires diminuent considérablement depuis 6 ans, en moyenne de 3,6 % par an. Pourquoi pas chez nous, où il existe un soldat pour 1 000 Haïtiens et 1,8 médecin pour 10 000 habitants, alors que les pays industrialisés comptent en moyenne un médecin pour 400 habitants?

De retour, nous mettrons en oeuvre notre programme de santé pour corriger la situation actuelle, à savoir 1 000 médecins pour 7 millions d'habitants, 1 infirmière pour 2 200 habitants, 1 lit d'hôpital pour 1 300 habitants. Notre objectif pour l'an 2004 est de servir les 8 millions d'Haïtiens avec 2 000 médecins, 8 000 infirmières, d'augmenter les lits d'hôpitaux à un pour 400 habitants. Il faudra ouvrir un centre de santé par arrondissement, nous en aurons alors 52. Chaque section communale aura son dispensaire. Les mesures à prendre au niveau sanitaire nous permettront une diminution du taux de mortalité infantile de 135 à 40 p. 1000. La population verra sa durée moyenne de vie prolongée de 54 à 65 ans.

Réconciliation et reconstruction ont une corrélation étroite.

(L'orateur poursuit en créole)

Nous allons préparer le café de la réconciliation dans le filtre de la justice pour qu'on n'y retrouve ni marc de violences ni marc de café.

(L'orateur reprend en français)

Au-delà de nos frontières nationales, les tragédies du Rwanda, du Burundi, de la Bosnie-Herzégovine nous interpellent jour après jour. La souffrance d'un homme est la souffrance de l'Homme. Tout homme est un Homme. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, plus de 23 millions de personnes ont été tuées dans des conflits armés. Comment demeurer indifférents face aux tempêtes de violence qui traversent tant de pays frères, tels le Libéria, la Somalie, la Géorgie, le Soudan, l'Arménie, pour ne citer que ceux-ci?

Heureusement, certains conflits ont évolué vers la paix au cours des années 1993-1994. Nous saluons avec espoir les horizons de paix ouverts au Moyen-Orient entre Israël et la Palestine, de même qu'en Afrique du Sud où ont eu lieu les premières élections non raciales libres.

Ni barrière de race. Ni barrière de classe. Au seuil de l'an 2004, la diaspora haïtienne, ou notre dixième Département, focalise le lieu par excellence où l'on célèbre la réconciliation entre Haïtiens et Haïti.

(L'orateur poursuit en créole)

Bravo pour notre dixième Département.
Haïti est la plus grande richesse des Haïtiens
Haïti sera toujours «Chez nous».
Rendez-vous «Chez nous».
Nous pouvons l'embellir
Comme un arc-en-ciel.

(L'orateur reprend en français)

Maintenant, il existe 17,4 %, c'est-à-dire 740 kilomètres de routes pavées. Le reste des routes, soit 2 960 kilomètres en terre battue. Dans 10 ans, toutes les villes principales et secondaires seront reliées par un réseau routier de 2 500 kilomètres de voies pavées. Les nouvelles pistes communales qui seront percées représenteront 3 000 kilomètres.

En 1994, il ne reste plus que 1,3 % de couverture forestière. À ce rythme, il n'y aura plus de forêts en Haïti en 1998. Avec la grande campagne de reboisement que

nous allons mettre en place, plus de 6 millions d'arbres seront plantés chaque année. En l'an 2004, le tiers de notre territoire sera alors reboisé.

Il va de soi que ce climat de stabilité politique nous permettra de promouvoir la croissance économique. En 1991, la politique économique et la discipline fiscale adoptées par le gouvernement Lavalas ont rapporté 500,2 millions de dollars en recettes douanières, recettes internes et transfert des entreprises publiques. Une performance dans l'histoire du pays. D'ici à l'an 2004, à un taux de croissance de 10 % par année, les mêmes recettes rapporteront 1 milliard 260 millions de dollars.

Au plan monétaire, les résultats étaient aussi satisfaisants : augmentation des réserves de change de 20 millions de dollars, décote de la gourde de 58,7 % à 47,6 %, inflation ramenée de 20 % à 12 %.

Que reste-t-il de ces réalisations après trois années de pillage? Le plafond monétaire a été relevé deux fois. L'inflation est estimée à 60 %. La décote de la gourde est de 300 % par rapport au dollar. Les finances publiques sont en banqueroute. Le trésor public a enregistré une perte de 100 millions de dollars pour les années budgétaires 1992-1994.

D'où le besoin incoercible de cette réconciliation entre Haïtiens et Haïti. Condition *sine qua non* pour créer un État moderne par la reconstruction de l'économie. Il nous faudra ouvrir l'économie pour attirer des investissements étrangers et fournir des biens à de meilleurs prix aux consommateurs haïtiens. Des relations synergiques s'avèrent indispensables entre le secteur privé et l'État.

Au niveau des pays en développement, la dette extérieure accumulée a été multipliée par 15 en deux décennies. De 100 milliards en 1970, elle passait à 650 milliards en 1980 pour dépasser 1 500 milliards en 1992. Le poids de la dette constitue un frein énorme au développement des pays du tiers monde. En 1992, ces pays ont dû assumer un service de la dette de 160 milliards, soit plus de deux fois le montant de l'aide publique au développement. Cependant, on observe des signes d'inversion de cette tendance. Chez nous, les arriérés de paiement s'élevaient à 42 millions en septembre 1993 et passeront à 81 millions en décembre 1994. Dès mon retour, 13 millions seront débloqués comme contribution du gouvernement à l'apurement de ces arriérés.

L'établissement d'un État de droit implique aussi la réconciliation entre Haïtiens et Haïtiens. Citoyens d'un pays où tout homme est un Homme. Égaux devant la loi. L'ad-

ministration d'une justice saine nous épargnera le cycle infernal de la violence et de la vengeance. Aujourd'hui, la population haïtienne n'a pas accès au système de justice.

Pour nos 565 sections communales, il n'existe que 174 tribunaux de paix et 300 avocats. Or, la règle du droit demeure un outil indispensable à la construction du monde auquel nous aspirons pour l'an 2004. D'ici là, chacune des sections communales devra posséder son tribunal de paix. Le nombre d'avocats doublera pour atteindre le chiffre de 600. Un système judiciaire réformé, secondé par une police civile nationale indépendante, forte de 10 000 agents rendra confiance au citoyen. Ainsi, la restauration de la démocratie apportera respect et justice pour tous.

En 2004, après 10 ans de bonne gestion démocratique, nous devons parvenir à une société civile structurée où le pain de la tolérance se partage entre partis politiques, parlement, élus locaux, syndicats, organisations socio-professionnelles, paysannes, populaires, communautés ecclésiales de base, protestants, catholiques et vaudouïsants, coopératives et organisations non gouvernementales.

Au seuil du troisième millénaire, le principe «One man, one vote» ne peut qu'accélérer la marche démocratique à l'échelle planétaire. Entre la moitié et les trois quarts de la population mondiale vit dans le cadre de régimes relativement pluralistes et démocratiques. En 1993, des élections ont été organisées dans 45 pays, parfois pour la première fois.

Chez nous, en l'an 2004, nous aurons déjà réalisé quatre élections municipales, six élections législatives et trois élections présidentielles. L'administration publique se sera déjà renforcée par la modernisation des ministères et des institutions publiques. La vie politique sera plus active au niveau local car la majorité des décisions importantes seront prises à partir des 565 sections communales et des 135 communes.

Monsieur le Président, distingués diplomates, distingués délégués, chers amis de la communauté internationale, grâce à votre soutien et à la détermination du peuple haïtien, nous verrons bientôt ce lendemain meilleur.

Créée pour éviter au monde le fléau d'une nouvelle guerre mondiale, l'Organisation des Nations Unies a vu au fil des ans son rôle s'élargir et ses responsabilités devenir de plus en plus importantes dans un univers international complètement différent. Alors que nous sommes réunis dans le cadre de cette quarante-neuvième session qui prélude à la commémoration du cinquantenaire de notre organisation, je

formule des vœux pour qu'elle puisse toujours répondre efficacement aux défis nouveaux qui se présentent au monde.

Peuple haïtien, vous, jeunesse d'Haïti, semences de notre fierté et de notre dignité, soyons tous, pour sauver notre Haïti chéri, tous unis sous le palmiste surmonté du bonnet de la liberté et ombrageant de ses palmes ces mots écrits en lettres d'or : «L'union fait la force».

Notre univers est en expansion. Les 100 milliards de galaxies qui le composent s'éloignent de plus en plus au moment où nous, Haïtiens, Haïtiennes, nous nous rapprochons de plus en plus : «Réconciliation entre tous et justice pour tous».

Décrivant une ellipse autour du soleil, la Terre file à 30 kilomètre à la seconde. Puisse la terre d'Haïti tourner autour du soleil de la justice à une vitesse proportionnelle.

Tous au rendez-vous de la réconciliation; tous en marche vers l'an 2004 pour le bicentenaire de notre indépendance.

De bouche à oreille, répandez la nouvelle, sans violence ni vengeance. Laissons-nous gagner par la douceur de la démocratie. Je compte sur vous, vous pouvez compter sur moi. À bientôt, car le jour de nos retrouvailles arrive.

Seuls, nous sommes faibles. Ensemble, nous sommes forts. Tous ensemble, nous sommes Lavalas.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République d'Haïti de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Jean-Bertrand Aristide, Président de la République d'Haïti, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Allocution de M. Carlos Alberto Wahnou de Carvalho Veiga, Premier Ministre et Ministre de la défense de la République du Cap-Vert

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre et Ministre de la défense de la République du Cap-Vert.

M. Carlos Alberto Wahnou de Carvalho Veiga, Premier Ministre et Ministre de la défense de la République du Cap-Vert, est escorté à la tribune.

Le Président : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre et Ministre de la défense de la République du Cap-Vert, M. Carlos Alberto Wahnou de Carvalho Veiga, et je j'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Veiga (Cap-Vert) (*parle en portugais; texte français fourni par la délégation*) : Monsieur le Président, nous avons accueilli avec beaucoup de satisfaction votre élection à la présidence de l'Assemblée générale pour sa quarante-neuvième session, dans la certitude que vos qualités de diplomate brillant et expérimenté, ainsi que votre dévouement personnel bien connu, se porteront garants d'une direction fructueuse et efficace de nos travaux. Par votre entremise, ce sont votre pays et l'Afrique entière qui auront l'occasion méritée de mettre leurs capacités au service des délibérations qui nous sont offertes.

À votre prédécesseur, l'Ambassadeur Insanally, nous exprimons notre reconnaissance pour la compétence et l'esprit constructif dont il a fait preuve dans la conduite de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale.

Nous voudrions manifester au Secrétaire général de notre organisation notre appréciation pour la clairvoyance avec laquelle il assume la haute orientation des Nations Unies dans ces temps nouveaux qu'elles traversent.

Au cours de ces dernières années, il est devenu largement consensuel de considérer que les grands événements qui ont secoué la terre, et qui ont légitimé d'énormes espoirs de progrès humain de par le monde, ont été suivis par des évolutions et des perspectives diverses, contrastées à plusieurs égards, et qu'il tarde de se forger enfin un véritable concert des nations.

La démocratie comme façon de vivre des sociétés s'est instaurée dans un grand nombre de pays à tous les horizons géographiques, et poursuit la dynamique que nous pouvons constater. Une certaine renaissance s'espère, sous l'impulsion d'une participation toujours plus élargie de l'ensemble du tissu social dans la vie des nations. La dimension civique gagne dans ce cadre une expression et une vigueur croissantes.

Longuement réclamée comme indispensable au progrès économique, l'initiative privée a vu son rôle considérablement élargi dans nombre de pays en développement.

La prise de conscience à l'égard de l'environnement s'est indéniablement accrue dans le monde et l'idée que la mise en valeur des ressources de la planète doit être durable en tant que condition de survie même tend à devenir un guide et un critère de l'activité humaine. L'action internationale contre les violations des droits de l'homme et en faveur de la promotion de ces droits est devenue une constante, malgré la distance qui nous sépare encore des buts souhaités. Le refus de l'inégalité sociale de la femme gagne du terrain et sa traduction dans la pratique est à l'ordre du jour et le restera. Ce sont là, parmi d'autres, des facteurs saillants qui s'inscrivent dans le spectre des tendances positives dont nous disposons et qu'il convient d'apprécier à juste titre et de développer afin que nous puissions bénéficier au mieux de l'important potentiel qu'ils contiennent.

Toutefois, dans les deux grands domaines qui constituent les références majeures permettant d'évaluer le bien-être de l'humanité — ceux de la paix et du développement — la situation qui prévaut est loin d'être satisfaisante. À côté de quelques conflits qui ont trouvé une solution heureuse, d'autres continuent de proliférer. Les situations de pauvreté atteignent de vastes proportions et des niveaux particulièrement critiques dans certaines régions, notamment en Afrique. La persistance de ces maux, en cette période d'après guerre froide, nous rappelle que la communauté des nations manque encore d'une direction susceptible de la conduire vers l'accomplissement de son propre concept d'une véritable communauté. La vision indispensable pour reconnaître la véritable portée de l'intérêt collectif et la volonté politique nécessaire à sa mise en oeuvre ont fait défaut. Tout comme ont fait défaut la coopération et la tolérance en tant que valeurs autonomes non soumises à la recherche systématique de l'intérêt de quelques-uns.

La paix et le développement sont étroitement liés. Nous sommes convaincus que le défi le plus complexe concerne le développement et que celui-ci influe de façon déterminante sur cette relation. En effet, la sécurité collective est fonction d'un progrès partagé dans un cadre qui assure justice et équité.

Il est un fait que, dans des périodes à forte croissance économique, les effets les plus évidents de déséquilibre ont pu, tant bien que mal, être amortis. Cependant, le développement auquel nous aspirons ne saurait se réduire à un prétendu réalisme étroit. L'équité en tant qu'élément inhérent au progrès ne peut s'apparenter, de nos jours, à un idéal. Il ne peut être qu'une condition.

Une responsabilité et un rôle très particuliers incombent aux Nations Unies qui, lors de la création de la Charte,

se sont solennellement engagées à oeuvrer pour la réalisation d'un monde meilleur. Le caractère indispensable de l'ONU en tant qu'instance unique pour servir les intérêts de tous apparaît aujourd'hui avec une netteté encore plus grande. C'est en effet dans cette enceinte universelle qu'il convient de tracer conjointement les lignes directrices pour faire converger les évolutions désordonnées que nous connaissons et de promouvoir des mécanismes et mesures en fonction des questions contemporaines.

Afin d'accroître leur capacité à accomplir leur mission dans le contexte actuel, les Nations Unies ont décidé de réformer leurs structures et de les rendre plus efficaces, plus fortes et plus participatives. Sous la coordination dynamique et constante du Secrétaire général, le processus est en cours et nous espérons qu'à la présente session de l'Assemblée de nouveaux et fructueux progrès seront réalisés qui nous permettront de promouvoir le développement économique et social, de prévenir les conflits et d'éliminer leurs causes. Ainsi l'Assemblée continuera de tirer profit de l'orientation énoncée dans son Agenda de la paix et aura la possibilité d'évaluer le rapport comportant le projet d'un Agenda pour le développement.

Le renforcement de la légitimité et de l'autorité des Nations Unies restera lié à l'amélioration de sa représentativité démographique et à un meilleur équilibre régional ainsi qu'à la sauvegarde de l'identité de tous, y compris celle des petits États. Dans ce contexte, l'Afrique vient de formuler publiquement sa position actuelle sur la réforme de l'Organisation. Cette réforme doit conférer une cohérence politique et opérationnelle à l'ensemble des organes et structures du système dans lesquels le continent africain doit se voir conférer une représentation élargie.

Entre-temps, en ce qui concerne la question de l'élargissement du Conseil de sécurité, certains pays ont fait savoir qu'ils étaient disposés à assumer des responsabilités accrues au sein de cet organe. Quant à la diversification de la représentation régionale, nous enregistrons avec satisfaction l'annonce de la candidature d'un pays de langue portugaise, le Brésil, que nous accueillons avec la plus grande sympathie.

Depuis l'ouverture, il y a un an, de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, plusieurs événements politiques importants se sont produits. Nous avons été particulièrement frappés par l'exemple magnifique de maturité et de vision qui nous a été offert par le peuple sud-africain et ses dirigeants, en particulier par le Président Nelson Mandela. Nous tenons à leur dire que nous parta-

geons avec eux la fierté de toute l'Afrique et l'admiration de la communauté internationale.

Malheureusement, les leçons de cet exemple n'ont pas été mises en pratique dans certaines situations prévalant dans notre région. Les événements récents au Rwanda qui ont causé de si grandes souffrances à sa population et principalement à ses enfants, ont constitué une tragédie que notre conscience exige de ne plus jamais voir se reproduire sur notre continent. Par ailleurs, les hostilités persistent dont le dénouement aurait pu et dû avoir déjà lieu si, à maintes reprises, des occasions de réconciliation et de paix n'avaient pas été perdues, comme c'est le cas notamment au Libéria. Les accords déjà conclus entre les Libériens devraient maintenant être appliqués, mettant fin aux affrontements armés et à leurs conséquences pour les pays voisins et la région de l'Ouest africain.

Le conflit qui, depuis si longtemps, affecte l'Angola a connu une période d'une rare violence meurtrière et destructrice à la suite du refus d'accepter pacifiquement les résultats des élections de septembre 1991 pourtant supervisées et déclarées libres et justes par les Nations Unies. Nous espérons vivement que le stade actuel de négociations entre le Gouvernement de l'Angola et l'UNITA sera enfin le prélude à une cessation effective des hostilités, de reconstruction et de progrès pour un peuple avec lequel les Cap-Verdiens sont fraternellement solidaires.

Les prochaines élections au Mozambique viendront certainement clore une étape au cours de laquelle les intérêts nationaux ont prévalu et que l'assistance apportée par l'ONU et la communauté internationale a aidé à franchir. Nous souhaitons au Mozambique le plus grand succès dans ces élections où le Cap-Vert sera présent avec l'équipe des observateurs de l'ONUMOZ. Il est essentiel que les parties continuent à observer avec rigueur les règles du jeu démocratique en acceptant sans ambiguïté le résultat des élections une fois que celles-ci auront été déclarées justes et libres par la communauté internationale.

Nous nous réjouissons de la manière dont se sont déroulées les premières élections législatives et présidentielles en Guinée-Bissau et de l'accueil pacifique de ces résultats, ce qui est révélateur du sens des responsabilités des dirigeants politiques du pays.

À Sao Tomé-et-Principe, le système démographique en place s'est confirmé à travers le climat qui a caractérisé le processus électoral achevé à la fin de la semaine dernière.

Nous voulons également déclarer notre appui et nos encouragements à poursuivre des conversations qui, sous les auspices du Secrétaire général, se déroulent entre le Portugal, l'Indonésie et des représentants du Timor oriental. Nous souhaitons qu'elles se déroulent sur la base de formes de participation qui respectent les droits mondiaux des citoyens du Timor oriental.

Il faut reconnaître que, ces derniers temps, des progrès intéressants ont été enregistrés sur le plan international et dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, en particulier en ce qui concerne le maintien de la paix. Cette capacité doit continuer d'être perfectionnée, et à cette fin il importera d'entretenir une coopération et une complémentarité encore plus étroites avec les organisations régionales. L'Afrique a fait ses preuves dans ce domaine, mais le potentiel existant à mettre en oeuvre souffre de carences qui demandent à être comblées grâce à un appui plus consistant, plus prévisible et opportun de l'ONU et des pays partenaires.

La prévention des conflits reste en tout cas l'objectif primordial à poursuivre, ce qui nécessite une action plus précise, dont la conception trouve ses repères dans les recommandations de l'«Agenda pour la paix». Pourtant, le succès ultime de la prévention restera toujours dépendant de la tâche de plus longue haleine qui consiste à éliminer les causes plus profondes des conflits. Celles-ci sont bien entendu multiples. Et il sera indispensable d'agir simultanément sur elles dans leur ensemble, condition indispensable non seulement pour que la synergie se produise, mais aussi pour que des enseignements soient tirés de façon pertinente sur leurs causes et sur leurs relations.

L'un des principaux facteurs de l'instabilité qui est à l'origine des conflits est la situation de pauvreté à laquelle nous avons fait allusion. C'est déjà en soi une raison suffisante pour que l'éradication de la pauvreté soit traitée sur un plan d'urgence. Cependant, la dimension et la nature du phénomène exigent de nous une réponse qui appartient déjà à la sphère morale du patrimoine de l'humanité.

Il devient de nos jours inéluctable d'assumer un droit humain fondamental : celui d'assurer à toutes les populations des conditions de vie dignes, et de garantir la réalisation de ce droit. Cette exigence doit dépasser le stade actuel d'un discours, et il faut que la volonté de lui répondre soit traduite dans un programme transformateur. Une contribution particulièrement précieuse à cet égard se profile dans le contexte du Sommet mondial sur le développement social, qui est en préparation. Il faudra, dans ce cadre, mettre en équation le développement même de l'homme en société,

et non pas avoir comme objectif un quelconque concept réducteur de l'élément «social». Nous disposons encore de temps, et il nous appartient de faire preuve de volonté pour atteindre les objectifs assignés à cet important sommet.

L'impossibilité pour d'innombrables individus de bénéficier de paramètres contemporains de bien-être a entraîné les grandes migrations de notre époque, révélatrices des déséquilibres critiques qui persistent et s'aggravent dans certaines régions du monde. La solution ne peut évidemment venir que du développement, du refus des scénarios où sont exclues des parties du monde, des scénarios où est opérée une marginalisation de groupes humains. Entre-temps, nous soulignons le besoin de voir se concrétiser les recommandations de la Conférence internationale sur les réfugiés, les personnes déplacées et les travailleurs migrants, instrument opportunément mis à notre disposition.

L'une des questions majeures qui se posent dans le cadre du développement global a pour nom l'Afrique, et en tant que telle, elle doit rester une priorité très élevée dans l'ordre du jour international et dans celui de l'ONU. La gravité de la situation qui prévaut sur notre continent, l'ancienneté déjà du problème, et l'observation des indicateurs de perspectives méritent en retour d'être assumées comme un défi singulièrement complexe, et ne doivent jamais devenir un prétexte pour faire preuve de lassitude ou d'éloignement. L'absence de progrès en Afrique constituerait un échec pour tous, et pas seulement pour les Africains. Nous sommes convaincus qu'une perception élargie de cette réalité se présentera à nous avec une clarté croissante.

Dans les années 90 notamment, l'Afrique s'est engagée, dans des conditions assez contraignantes, sur la voie pénible des réformes et des ajustements économiques, ainsi que des transformations politiques et de gestion en général. Les objectifs de l'Afrique n'ont certainement pas été pleinement atteints, mais il faut dire que souvent, ils n'ont pas été suffisamment appuyés par des mesures et des ressources externes qui en auraient été le complément indispensable.

Les systèmes politiques et économiques africains ont certainement encore beaucoup à faire pour devenir plus efficaces et se fonder sur la participation de tous. La coopération régionale africaine devra encore accélérer sa dynamique et accroître substantiellement ses résultats. Il sera toutefois indispensable, entre autres, pour ce continent que l'on réduise considérablement le poids de sa dette, que l'on élimine les obstacles à ses exportations, que l'on procède à des investissements importants de l'extérieur et que l'on

apporte une aide internationale plus importante et mieux adaptée aux politiques nationales.

S'agissant encore une fois des contraintes qui affectent très particulièrement l'Afrique, nous réaffirmons le besoin de mobiliser des ressources adéquates et suffisantes pour permettre l'application de la Convention internationale sur la lutte contre la sécheresse et la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, particulièrement en ce qui concerne la région soudano-sahélienne, et en coopération avec le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CIL-SS). Pour le Cap-Vert, qui coordonne les activités de ce comité, il est particulièrement important que cet événement soit couronné de succès.

L'année prochaine, à l'horizon de la fin du siècle, nous commémorerons le cinquantième anniversaire de notre organisation. Nous avons toutes raisons de célébrer lorsque nous imaginons ce que serait le monde sans l'ONU. Mon pays n'oublie ni le rôle qu'elle a joué dans son émancipation politique, et, ensuite, dans ses efforts de développement, ni, d'ailleurs, l'instance qu'elle offre aux petits pays qui peuvent apporter leurs voix et participer à ses délibérations. Nous saluons à cet égard la tenue, cette année, de la Conférence mondiale des Nations Unies sur le développement durable des petits États insulaires en développement et nous espérons que les résultats de cette conférence seront pleinement mis en oeuvre.

Le moment est venu de raffermir le sentiment de destinée commune que partagent les nations diverses qui sont aujourd'hui rassemblées dans l'Organisation, et de ne plus ajourner l'élaboration des nouvelles voies que requièrent nos aspirations.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre et Ministre de la défense de la République du Cap-Vert de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Carlos Alberto Wahnou de Carvalho, Premier Ministre et Ministre de la défense de la République du Cap-Vert, est escorté de la tribune.

Le Président : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de l'Ouzbékistan, S. E. M. Abdulaziz Kamilov. Je lui donne la parole.

M. Kamilov (Ouzbékistan) (*interprétation du russe*) : Monsieur le Président, permettez-moi de m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter de votre

élection à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies pendant sa présente session.

Je voudrais également rendre hommage à S. E. M. Samuel Insanally, qui a assumé avec succès la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session.

Je saisisrai également cette occasion pour exprimer notre gratitude à S. E. M. Boutros Boutros-Ghali et le remercier de la contribution importante qu'il a apportée au renforcement de l'autorité de l'Organisation des Nations Unies et des efforts qu'il a déployés au service du maintien de la paix dans diverses régions de la planète.

Pour moi, c'est un grand honneur que de m'adresser aujourd'hui à l'Assemblée du haut de cette tribune au nom du Gouvernement de la République ouzbèke.

Tout récemment, l'Ouzbékistan a célébré le troisième anniversaire de la proclamation de son indépendance. Au cours de cette période, notre pays a fait des efforts importants pour renforcer la souveraineté des États fondée sur les principes de la démocratie et créer la structure d'une économie de marché.

De profondes transformations ont lieu dans la République en vue de créer une économie de marché orientée vers le domaine social.

Aujourd'hui, le processus de réformes engagé en Ouzbékistan a atteint un niveau qualitativement différent. Le Parlement et le Gouvernement ont adopté un certain nombre de lois et de décrets significatifs et fondamentaux qui ouvrent désormais la voie au développement de l'esprit d'entreprise et à la privatisation. Une nouvelle législation assure désormais la protection de la propriété privée. Plusieurs mesures législatives et économiques d'incitation pour de potentiels investisseurs étrangers ont été adoptées, et des conditions extrêmement favorables ont été créées pour leurs activités sur les marchés de la République. Ainsi, toutes les limitations imposées aux importations et aux exportations d'investissements étrangers ont été levées. Les droits de douane sur les biens importés en Ouzbékistan ont été également supprimés. Les coentreprises sont exemptées d'impôt pendant cinq ans.

Le processus de privation des biens de l'État est en cours dans la République. Un marché des produits de base, une monnaie et une bourse des valeurs, ainsi qu'un marché immobilier, sont en cours d'établissement.

Le processus le plus important d'introduction de la devise nationale a récemment été achevé en Ouzbékistan. La mise en oeuvre des mesures adoptées conjointement avec le Fonds monétaire international permettra de mener une véritable politique fiscale et de renforcer la devise nationale.

Nul pays dans le monde n'a certainement l'expérience nécessaire pour donner des recettes toutes faites sur la manière de procéder sans heurts à une réforme des structures économiques et sociales. Des processus complexes et très souvent controversés pour passer à la démocratie et à une économie de marché sont entrepris essentiellement de manière empirique, et parfois dans un contexte très contradictoire.

Le peuple d'Ouzbékistan est confronté à une tâche extrêmement complexe : appréhender les principes fondamentaux de démocratie et l'économie de marché à caractère social, tout en préservant son patrimoine historique, sa culture et ses traditions uniques. Cela confère aujourd'hui une importance considérable au succès de la tâche entreprise de rénovation de notre société et d'édification d'un État indépendant.

Les mesures adoptées par le Gouvernement de l'Ouzbékistan pour réorganiser les structures politiques de l'État revêtent un autre aspect important. Elles ne sont pas un but en soi; elles visent à réunir les conditions d'une justice sociale. En fait, dans bien des pays, la justice sociale est reconnue depuis longtemps comme un principe fondamental de la vie sociale. Par essence, dans un avenir à long terme, sans justice il ne saurait y avoir de stabilité, de paix ou de sécurité. Il ne saurait non plus y avoir de développement social, de liberté pour l'individu, de dignité humaine ou une qualité de vie décente pour tous.

La Constitution de l'Ouzbékistan accorde à chacun des citoyens de la République des droits et des libertés fondamentaux et garantit leur égalité devant la loi, indépendamment du sexe, de la race, de la nationalité, de la langue, de la religion, du rang social ou des croyances personnelles.

Le nombre de partis politiques et de mouvements sociaux qui fonctionnent sur la base des lois et décrets qui ont été adoptés et intégrés dans le système politique est en augmentation régulière. Ils participeront aux élections multipartites qui se tiendront en Ouzbékistan en décembre 1994.

S'agissant des processus politiques, j'aimerais aborder la question des droits de l'homme. Tout d'abord, je me permets de signaler que le concept contemporain de droits

et de libertés fondamentaux de la personne s'inspire principalement du système de valeurs occidental, qui s'est développé au cours d'une longue période dans un contexte culturel et social spécifique et qui est devenu partie intégrante de la croissance économique et du niveau de vie plus élevé dans les pays occidentaux. Il est difficile d'appliquer mécaniquement ce modèle à d'autres pays.

Cependant, je crois fermement que les concepts universellement acceptés de droits de l'homme devraient être adaptés aux spécificités nationales, religieuses et historiques de chaque pays. La pratique internationale a souvent montré qu'à moins qu'elle atteigne un niveau suffisant de maturité et qu'elle sache le maintenir la société sera contrainte dans une certaine mesure de restreindre la liberté de la personne pour préserver l'ordre constitutionnel.

Nous vivons aujourd'hui dans un monde multidimensionnel. Chaque nation est désireuse de créer son propre système politique, social et culturel sur la base du respect de la souveraineté nationale des autres États et du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures. C'est pourquoi nous examinons la question des droits de l'homme en étroite corrélation avec celle de la stabilité et de la paix à maintenir dans le pays en tant que conditions préalables à son développement démocratique.

J'espère que la tenue récente, à Tachkent, capitale de l'Ouzbékistan, d'un séminaire de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) sur des questions d'ordre général, a permis aux observateurs internationaux et aux participants de vérifier l'évolution de notre société vers la démocratie. En même temps, le séminaire nous a mieux fait connaître les moyens qui existent de progresser dans le domaine des droits de l'homme.

Malheureusement, la fin de l'affrontement entre deux systèmes sociaux et politiques, qui a atteint son apogée dans la sphère militaire, n'a pas conduit à la paix universelle. La menace d'une guerre thermonucléaire globale a été réduite. Pourtant, le monde a dû faire face à l'émergence de plusieurs conflits militaires régionaux. À cet égard, j'aimerais parler de la position de l'Ouzbékistan concernant la situation au Tadjikistan et en Afghanistan.

Tout d'abord, nous estimons que le règlement de ces conflits relève uniquement des affaires intérieures de l'Afghanistan et du Tadjikistan. En même temps, n'oublions pas que ces États sont les voisins géographiques de l'Ouzbékistan et qu'il existe un danger potentiel d'une escalade régionale de ces conflits. C'est pourquoi la situation qui règne dans ces pays nous inquiète vivement et que nous

souhaitons que ces conflits soient réglés au plus vite par les voies politique et diplomatique.

Je voudrais notamment souligner que cette région devient une zone dangereuse en raison de la production ouverte de drogues et du commerce d'armes qui s'y exercent. Ces conflits sont exacerbés par le fait que certaines forces cherchent secrètement à maintenir la tension afin de renforcer et d'étendre leur influence en recourant à divers slogans religieux et nationalistes. En outre, des trafiquants de drogues et des marchands d'armes influents ont intérêt à maintenir l'affrontement militaire pour sauvegarder leurs profits illicites.

En général, les crises de cette nature ont révélé que les instruments existants de règlement par des moyens traditionnels étaient insuffisants, compte tenu des exigences nouvelles de sécurité de l'ère de l'après-guerre froide.

Dans ce contexte, l'Ouzbékistan salue l'initiative de pays au plan individuel ou de groupes de pays, ainsi que de l'ONU, visant à régler les conflits. Les nouvelles possibilités de l'ONU pourraient accroître la portée des mesures militaro-politiques destinées à stabiliser la situation dans ces régions explosives, y compris dans le cadre de la Communauté d'États indépendants (CEI). Par ailleurs, étant donné qu'il importe d'assurer la souveraineté des pays qui ont récemment accédé à l'indépendance et qui poursuivent leur propre voie de développement, nous estimons qu'il serait opportun de recourir à ces mesures, avec l'accord des gouvernements qu'intéresserait l'aide de l'ONU ou avec celui des parties au différend qu'intéresserait un rôle de médiateur de l'ONU.

Pour sa part, l'Ouzbékistan a pris des mesures pour améliorer la situation dans la région. À la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, le Président de l'Ouzbékistan, M. Karimov, a proposé la tenue à Tachkent d'un séminaire sur des questions de sécurité, sous les auspices de l'ONU. Aujourd'hui, cette idée a fait son chemin. Environ 15 États ont déjà fait part de leur intention de participer à ce séminaire. Nous espérons que le premier séminaire de ce genre pourra se tenir prochainement. Nous sommes prêts à accueillir ses participants dans l'ancienne et pacifique terre d'Ouzbékistan.

L'Ouzbékistan propose également que le Conseil de sécurité examine à l'une des prochaines réunions la question de l'imposition d'un embargo sur la vente d'armes et de munitions dans les zones de conflit régional.

Je voudrais saisir cette occasion pour signaler que des groupes dans certains pays répandent intentionnellement de fausses informations sur l'ingérence à laquelle se livrerait l'Ouzbékistan dans les affaires intérieures de l'Afghanistan en prenant parti pour l'une des parties au conflit. En fait, la seule aide qu'apporte l'Ouzbékistan à ce pays voisin est une aide humanitaire destinée à son peuple qui souffre, ainsi qu'aux réfugiés tadjiks qui ont fui en Afghanistan, et qu'elle nous a été demandée par le Gouvernement afghan. Cette aide est acheminée, par l'intermédiaire du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés vers la ville de Termez.

Je souhaite rendre hommage à l'ONU et à la CSCE pour le rôle actif qu'elles jouent dans ce processus par le biais de leurs envoyés spéciaux. Nous apprécions aussi grandement le travail productif réalisé par la représentation régionale de l'ONU en Ouzbékistan.

Je voudrais maintenant aborder un autre problème qui représente une menace pour de nombreux pays : le trafic illicite de stupéfiants. Dans la République d'Ouzbékistan, des mesures préventives sont actuellement mises en oeuvre, sur la base des lois de l'Ouzbékistan et conformément aux Conventions des Nations Unies de 1961, 1971 et 1988, en vue de stopper les activités illicites liées au commerce de la drogue.

En général, les stupéfiants arrivent en Ouzbékistan à travers les pays voisins, où, en raison de situations politiques instables, le contrôle d'activités liées aux drogues s'est affaibli. En outre, la plupart de ces stupéfiants transitent vers des pays européens.

En 1993, plus de 14 tonnes de stupéfiants, d'une valeur dépassant 600 millions de dollars, ont été saisies sur des criminels en Ouzbékistan et détruites; la plus grande part était destinée à être vendue en Russie et dans des pays européens. Dans cet ordre d'idées, nous demandons que des mesures effectives soient prises en vue d'empêcher le trafic illégal des drogues et de coordonner les efforts internationaux. Un exemple de coopération fructueuse entre des institutions chargées de faire respecter la loi est l'Accord signé en 1992 par le Ministère de l'intérieur de la République d'Ouzbékistan et ceux de Russie, du Turkménistan, du Kirghizistan, du Kazakhstan, du Tadjikistan, du Bélarus et de l'Ukraine.

Depuis octobre 1993, la République maintient une étroite coopération avec le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues. La visite en Ouzbékistan du Directeur exécutif adjoint de ce programme

des Nations Unies, M. Georgio Giacomelli, a constitué un événement important dans le renforcement de la coopération à ce sujet. Un document définissant un programme de collaboration à long terme de lutte contre les stupéfiants a été signé au cours de cette visite.

J'aimerais plus particulièrement attirer l'attention sur le rôle important joué par les représentants régionaux au sein de ce programme des Nations Unies dans la coordination de l'action internationale pour résoudre ce problème mondial. Ce processus a commencé à Tachkent à l'invitation du Président de l'Ouzbékistan.

Nous ferons de notre mieux pour coopérer avec tous les pays et organisations intéressés pour mettre un terme au commerce des stupéfiants.

Je saisis cette occasion pour aborder brièvement les questions liées à l'environnement. Nous rendons hommage aux Nations Unies et aux institutions spécialisées concernées pour l'intérêt qu'elles portent au contrôle de l'environnement et à la prévention de catastrophes écologiques mondiales. Nous sommes prêts à fournir toute l'assistance possible pour l'accomplissement de cette noble tâche.

À l'instar d'autres régions du monde, l'Asie centrale a connu des catastrophes écologiques de dimension mondiale. La tragédie de la mer d'Aral en constitue un exemple très significatif. En quelques années, le volume de l'eau a diminué de plus de trois fois, la superficie a été réduite de deux fois et les côtes ont perdu 80 kilomètres. En raison de ces facteurs, le désert a envahi plus de 2 millions d'hectares de terres arables. Le rayon de la tempête de poussière a augmenté de plus de 300 kilomètres. Ces développements ont eu un effet négatif sur la situation sanitaire de la région. Selon les experts des Nations Unies, la tragédie de la mer d'Aral est l'une des plus grandes catastrophes du XXe siècle, en termes d'implications écologiques et socio-économiques.

L'éventuelle disparition de la mer d'Aral pourrait avoir des conséquences imprévisibles pour le monde entier. C'est pourquoi nous lançons un appel à la communauté internationale en vue d'aider à sauver la mer d'Aral ainsi que la région d'Aral.

Un moyen possible de résoudre ce problème mondial serait la mise sur pied d'une commission internationale d'experts, sous les auspices des Nations Unies, qui initierait des projets et ferait des recommandations. Le Gouvernement ouzbek fournirait toute l'aide possible aux activités de la commission.

Les profonds changements qui ont eu lieu dans le monde durant les 50 dernières années exigent une adaptation aux nouvelles réalités. On compte à l'heure actuelle quelque 200 États, et le rôle de nombreux d'entre eux a changé. Certains peuvent maintenant être considérés comme des grandes puissances. Des unions économiques impressionnantes sont en train d'être réalisées par nombre d'États. La coopération régionale et mondiale ne cesse de croître. En raison de la nécessité d'une gestion efficace des processus d'intégration économique, les gouvernements sont en train de transférer volontairement quelques-uns de leurs droits en matière de souveraineté à des institutions politiques communes, nouvellement créées. Par ailleurs, ces tendances soulignent le fait que tout État devrait être reconnu comme membre souverain de la communauté internationale pour qu'une telle coopération soit possible.

Le temps est à présent venu pour la pleine réalisation des principes fondamentaux des Nations Unies, fixés lors de la création de l'Organisation, il y a près de 50 ans. Nombre de procédures lourdes, souvent inefficaces et trop bureaucratiques de l'ONU doivent être abandonnées. Ces procédures étaient pour une large part le fruit de la confrontation États-Unis-URSS qui a prévalu jusqu'à récemment en ces lieux.

Les réformes indispensables produisent déjà des résultats. Je fais allusion en particulier à la récente décision de créer le Bureau des services de contrôle interne. En tant que Secrétaire général adjoint, le responsable de ce bureau sera en mesure d'initier un débat plus substantiel sur les étapes en cours de la réforme de l'Organisation.

Il n'y a aucun doute que l'évolution du Conseil de sécurité reste la question la plus importante et la plus compliquée. Comment allons-nous concilier le nécessaire accroissement du nombre de membres permanents — afin qu'il y ait une représentation de toutes les régions du monde — avec l'impératif de rendre le Conseil plus efficace en vue du règlement des questions urgentes au niveau international? Comment concilier le désir de réduire le poids de la bureaucratie aux Nations Unies avec les efforts visant à accroître le nombre de membres permanents au Conseil de sécurité? Est-ce que l'exercice du droit de veto demeurera prédominant ou est-ce que le consensus devrait devenir le moyen principal pour l'adoption de décisions?

Ces questions et plusieurs autres sont multidimensionnelles et complexes. Elles affectent les intérêts de nombreux pays qui ont souvent des avis assez différents, tant en ce qui concerne les procédures internes des Nations Unies que les moyens de régler les problèmes internationaux. Il est évident que ce processus sera long et difficile. Il ne fait pas de

doute pour nous qu'en dernière analyse, la question de l'accroissement des membres du Conseil de sécurité devrait être considérée dans le contexte du principe de rotation. Des pays qui, aujourd'hui, ont la capacité et le sens des responsabilités nécessaires pour le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde et qui, en même temps, sont représentatifs des diverses régions du monde, devraient devenir des membres permanents additionnels du Conseil de sécurité.

Notre pays assied sa politique étrangère sur les réalités du monde contemporain. Il vise l'intégration avec la communauté mondiale par le biais d'un partenariat égal avec tous les autres pays. Nos capacités actuelles restent bien entendu limitées pour des raisons évidentes. Il n'en demeure pas moins que nous sommes prêts à apporter notre contribution en vue de la solution des problèmes de portée mondiale. Nous souhaitons vivement coopérer avec des pays intéressés, et nous sommes disposés à le faire au niveau bilatéral et dans le cadre des Nations Unies. À notre avis, plus le nombre des parties discutant des problèmes internationaux et de la question d'une meilleure efficacité des institutions internationales augmentera, plus fructueuse en sera l'issue. L'harmonisation des droits des personnes, des nations et des peuples ainsi qu'un intérêt commun en vue d'assurer la paix et le développement dans le monde devraient devenir le principal instrument de règlement des problèmes.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Arabie saoudite, S. A. R. le Prince Saud Al-Faisal.

Le Prince Saud Al-Faisal (Arabie saoudite) (*interprétation de l'arabe*) : Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je commence mon allocution en vous transmettant nos plus sincères félicitations pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à l'occasion de sa quarante-neuvième session. Votre élection reflète non seulement la confiance placée en vous mais également l'estime que la communauté internationale ressent à l'égard de votre pays, la Côte d'Ivoire. Nous vous souhaitons plein succès dans l'accomplissement de votre tâche.

Je saisis cette occasion pour féliciter votre prédécesseur, M. Samuel Insanally, pour la manière efficace dont il a dirigé les travaux de l'Assemblée générale durant la session précédente.

Je souhaite également souligner les efforts sincères du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, en vue de consolider la paix et

de réduire les tensions existant dans de nombreuses régions du monde.

Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je vous transmets les bons voeux du Gardien des deux lieux saints de l'Islam, le Roi Fahd bin Abdulaziz Al-Saud, avec l'espoir qui est le sien de voir la session de l'Assemblée générale régler les problèmes internationaux, conformément aux principes et aux autres fondements sur lesquels reposent les relations internationales contemporaines.

Le Gouvernement du Gardien des deux lieux saints de l'Islam a toujours souhaité jouer un rôle positif sur la scène internationale et contribuer à la réalisation de nos objectifs communs que sont la sécurité, la stabilité et la prospérité. Les principes et les fondements de l'ordre international actuel tirent leur légitimité et leur force des préceptes de la Charte des Nations Unies et du concept de la légalité internationale. Les plus importants de ces principes sont : le respect de la souveraineté et de l'indépendance des nations; l'inviolabilité des frontières internationales; la consécration de la justice et de l'égalité entre les nations; le rejet du recours à la force pour régler les conflits; la sauvegarde de la dignité humaine; et les efforts pour garantir la sécurité et la prospérité à toute l'humanité. Fidèle à son adhésion à la charia islamique, le Royaume d'Arabie saoudite est attaché aux principes de la Charte des Nations Unies et tout au long de l'histoire de l'Organisation, il a tout fait pour mettre ces principes en pratique.

Le Conseil de coopération du Golfe, dont mon pays a l'honneur de présider la présente session, se fonde sur les principes de la Charte des Nations Unies. Nous sommes convaincus que le succès de la communauté internationale au service de la cause de la paix et de la sécurité internationales dépend de l'attachement de ses membres à la Charte des Nations Unies et de leur volonté politique d'appliquer les résolutions de la légalité internationale.

La position unie, ferme et déterminée adoptée par la communauté internationale face à l'agression iraquienne contre l'État du Koweït en 1990 a fait ses preuves, puisque l'agression a été enrayée et la légalité internationale a été restaurée. Le conflit en Bosnie-Herzégovine, par contre, demeure insoluble, et l'agression serbe contre le peuple bosniaque se poursuit. C'est parce que cette agression n'a pas été traitée conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes de la légalité internationale. Par conséquent, il appartient à l'Organisation des Nations Unies, et notamment au Conseil de sécurité, de démontrer rapidement et effectivement que l'agression est vouée à l'échec, que ce

soit au Koweït, en Bosnie ou dans n'importe quelle autre partie du monde.

Un rapide coup d'oeil sur l'ensemble de la situation internationale actuelle suffit pour voir qu'il est nécessaire que l'Organisation des Nations Unies joue un rôle effectif et mette en oeuvre les dispositions de la Charte pour éteindre les innombrables foyers de tension chroniques qui continuent de menacer la sécurité et la stabilité dans de nombreuses régions du monde. Cette situation exige que nous renforçons encore le rôle des Nations Unies en tant que véhicule efficace pour la création des conditions propices à l'instauration de la paix et la stabilité dans le monde.

Au Conseil de coopération du Golfe, nous reconnaissons le rôle majeur joué par le Secrétaire général pour ce qui est de donner aux Nations Unies une orientation nouvelle fondée sur les principes de la Charte des Nations Unies et des préceptes de la légalité internationale. Nous nous sommes tous félicités des propositions présentées par le Secrétaire général dans son «Agenda pour la paix» et nous attendons beaucoup aujourd'hui de son «Agenda pour le développement». Nous sommes certains que les idées contenues dans les deux rapports contribueront de manière significative aux efforts de l'Assemblée générale pour renforcer le rôle et l'efficacité des Nations Unies. Le succès de cette entreprise dépend dans une large mesure du niveau de coopération des États Membres et de leur appui aux principes de la Charte des Nations Unies, les plus importants de ceux-ci étant l'instauration de la paix et de la sécurité internationales; le rétablissement de la paix en dissuadant l'agression; l'élimination des menaces contre la sécurité, la souveraineté et l'intégrité territoriale des nations; et le relèvement du niveau de coopération au service du développement international.

Le Conseil de sécurité, qui est l'organe le plus directement concerné par le maintien de la paix et de la sécurité internationales, a pour responsabilité première le règlement des différends internationaux, en conformité avec les dispositions de la Charte des Nations Unies. Si l'on veut réformer les organes des Nations Unies, il importe, en priorité, de donner au Conseil les moyens de s'acquitter de son mandat aux termes de la Charte.

Le Conseil de coopération du Golfe arabe accorde une grande importance à nombre de problèmes régionaux et internationaux. Nous apprécions vivement le rôle important joué par l'Organisation des Nations Unies à la suite de l'agression iraquienne contre le Koweït. Ce rôle reflète clairement l'image que la communauté internationale se fait des responsabilités dont s'acquittent les Nations Unies et

souligne la capacité qu'a le Conseil de sécurité de faire face à l'agression et d'en abolir les conséquences. Nous espérons que cette solidarité contribuera à garantir que pareille agression ne se reproduise pas. Cela n'est possible que si toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sont promptement et intégralement appliquées.

Le Gouvernement iraquien persiste à faire fi de la légalité internationale et à essayer de tromper l'opinion publique mondiale. L'Iraq applique partiellement certaines des dispositions des résolutions 661 (1990) et 687 (1991) du Conseil de sécurité relatives aux armes de destruction massive en sa possession, et demande que soient levées ou réduites les sanctions internationales prises à son encontre. En réalité, son but est de circonvenir les résolutions du Conseil de sécurité, qui contiennent un certain nombre de dispositions acceptées par le Gouvernement iraquien et constituent une structure juridique formant un tout. Lors de son dernier examen de la manière dont l'Iraq se conformait à ses engagements, le Conseil de sécurité a décidé qu'il était nécessaire de continuer d'appliquer intégralement les sanctions imposées à ce pays, prouvant ainsi que les efforts du Gouvernement iraquien pour tromper la communauté mondiale n'avaient pas porté leurs fruits.

L'Iraq n'a pas encore assumé l'essentiel de ses obligations, qui reposent sur la reconnaissance entière et irrévocable de l'État du Koweït et de ses frontières. Pour ce faire, il doit accepter officiellement la résolution 833 (1993) du Conseil de sécurité, qui délimite la frontière internationale entre le Koweït et l'Iraq, et qui fournit des garanties internationales pour ces frontières, conformément aux accords de cessez-le-feu contenus dans la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité, que le Gouvernement iraquien a acceptée. Étant donné que le Gouvernement iraquien n'a eu de cesse de violer ses obligations juridiques et internationales, nous estimons qu'il est indispensable que la reconnaissance par l'Iraq du Koweït et de ses frontières soit constitutionnelle et irrévocable et aille de pair avec les garanties internationales contenues dans la résolution 833 (1993) du Conseil de sécurité. Il est demandé, en outre, à l'Iraq de libérer tous les prisonniers et les détenus koweïtiens et non koweïtiens. Nous nous félicitons de la participation de l'Iraq au comité chargé des prisonniers et des détenus et nous espérons que sa participation est une véritable tentative de régler cette question humanitaire et pas simplement un geste symbolique visant à donner une image positive de lui-même à l'opinion publique internationale.

Le Gouvernement iraquien doit verser intégralement les dommages-intérêts dus pour tous les dégâts causés par son agression. Il doit également s'abstenir de commettre ou

d'encourager tout acte de terrorisme ou de subversion. Toutes les conditions qui précèdent constituent une série d'obligations juridiques internationales interdépendantes qui doivent être respectées dans leur totalité.

Les États arabes du Conseil de coopération du Golfe, tout en réitérant leur attachement total à l'unité, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Iraq, souhaitent faire part de leur préoccupation face aux souffrances continues du peuple iraquien, souffrances dont le seul responsable est le Gouvernement iraquien qui refuse d'appliquer les résolutions 706 (1991) et 712 (1991) relatives aux besoins humanitaires du peuple iraquien.

Les États arabes du Conseil de coopération du Golfe ont participé activement au processus de paix au Moyen-Orient depuis son lancement à la Conférence de paix à Madrid. Ils ont contribué à faire progresser les entretiens bilatéraux entre les États arabes et Israël et participé effectivement aux pourparlers multilatéraux. Les délégations arabes qui ont participé à ce processus ont donné une preuve éclatante de leur intention sincère d'oeuvrer en faveur d'une paix juste et globale dans la région. Elles considèrent que les pourparlers multilatéraux font partie intégrante du processus de paix lancé à Madrid et complètent les entretiens bilatéraux, mais ne les remplacent pas.

La signature de la Déclaration de principes entre l'Organisation de libération de la Palestine et le Gouvernement israélien, à Washington en 1993, a suscité bien des espoirs, car elle constituait un premier pas en avant vers un règlement pacifique, juste et durable de la question palestinienne. Le Conseil de coopération du Golfe arabe note avec satisfaction les progrès concrets réalisés sur la voie israélo-palestinienne, ainsi que les importantes mesures prises pour transférer les institutions à l'Autorité nationale palestinienne et élargir l'autonomie palestinienne; il demande toutefois à la communauté internationale, et notamment aux coparains du processus de paix, les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie, de veiller à ce qu'Israël ne mette plus d'obstacles sur la voie de l'Autorité nationale palestinienne, dans l'exercice de ses responsabilités.

Si nous nous félicitons également des progrès réalisés sur la voie jordano-israélienne, nous tenons à exprimer notre profonde préoccupation face à l'absence de progrès réels enregistrés sur les voies syrienne et libanaise. La question des hauteurs occupées du Golan syrien arabe est claire et régie par les principes du respect des frontières internationales. La sécurité ne peut être assurée par l'occupation du territoire d'une autre nation par la force, mais par l'établissement de fondements pour la paix, qui ne peut être obtenue

dans cette situation que par le retrait total d'Israël des hauteurs occupées du Golan. La voie libano-syrienne est régie par la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, qui demande clairement le retrait immédiat et inconditionnel des troupes israéliennes du territoire libanais. Nous demandons l'application intégrale et inconditionnelle de ladite résolution.

La question d'Al Qods Al Charif est au coeur du conflit arabo-israélien et une paix permanente ne peut être obtenue au Moyen-Orient sans un juste règlement de cette question, qui prenne en considération les résolutions de la légalité internationale, et notamment la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, qui demande le retrait d'Israël de tous les territoires occupés en 1967, et la résolution 252 (1968) du Conseil de sécurité concernant Al Qods Al Charif. Il est donc demandé à Israël de s'engager à n'effectuer aucun changement démographique qui pourrait modifier le statut de la ville d'Al Qods ou porter préjudice aux négociations futures concernant son statut définitif. Tout règlement permanent et complet doit également aborder la question du retour des réfugiés palestiniens et celle des colonies de peuplement implantées par Israël dans les territoires occupés, en violation du droit international et des Conventions de Genève.

En définitive, les progrès concrets réalisés sur les diverses voies bilatérales concernant les différents aspects du conflit arabo-israélien se traduiront inévitablement par des progrès similaires pour ce qui est des questions abordées dans les pourparlers multilatéraux, ce qui ne manquera d'aider le processus de paix à atteindre l'objectif souhaité, soit un règlement juste, global et durable au Moyen-Orient.

Nous, au Conseil de coopération des États arabes du Golfe, sommes convaincus que le succès de l'Autorité nationale palestinienne dans la mise en oeuvre de la Déclaration de principes dépend du soutien qu'elle recevra du peuple palestinien ainsi que de l'appui matériel et moral de la communauté internationale. Forts de cette conviction, les États du Conseil de coopération du Golfe ont participé à la Conférence internationale de donateurs, qui s'est tenue à Washington en octobre 1993, et ont promis une assistance financière importante. Les États arabes du Conseil de coopération du Golfe ont également contribué financièrement à la création d'une force de police palestinienne et à sa formation pour qu'elle puisse assumer ses fonctions. Nous avons également annoncé, avec nos frères arabes, à la 102e session de la Ligue des États arabes, notre plein appui à l'Autorité autonome palestinienne.

Dans le cadre de leurs efforts pour aider la région du Moyen-Orient à jouir de sa part légitime de sécurité, de paix et de stabilité, les gouvernements des États du Conseil de coopération du Golfe ont accordé une grande attention aux efforts visant à éviter à la région le péril nucléaire et à faire du Moyen-Orient une zone exempte de toutes les armes de destruction massive, qu'elles soient nucléaires, chimiques ou biologiques. La réalisation de cet objectif exige de tous les pays de la région, y compris Israël, qu'ils s'abstiennent de produire, de détenir ou de stocker de telles armes.

Nous notons avec grand regret que la République islamique d'Iran occupe toujours les trois îles des Émirats arabes unis, Abu Mousa, la Grande Tomb et la Petite Tomb. Les États arabes du Conseil de coopération du Golfe, motivés par le désir d'entretenir les meilleures relations possibles avec l'Iran voisin, ont maintes fois prié la République islamique d'Iran de répondre à l'appel lancé par les Émirats arabes unis, afin de régler pacifiquement ce problème, par la voie de négociations bilatérales.

Cependant, le Gouvernement iranien n'a pas répondu à ces appels jusqu'à présent. Voilà pourquoi nous demandons que cette question soit renvoyée à la Cour internationale de Justice, qui est responsable de régler les différends entre nations.

La présente session de l'Assemblée générale se déroule à un moment où le sort du peuple bosniaque se détériore du fait de la guerre d'extermination et du nettoyage ethnique que mènent contre lui les forces serbes avec l'appui de la Serbie et Monténégro. Malgré l'optimisme engendré par l'accord entre les Musulmans et les Croates de créer une fédération en Bosnie-Herzégovine et leur acceptation du plan de paix proposé par le Groupe de contact international, qui a été salué par tous, les forces serbes, faisant fi des résolutions des Nations Unies, continuent de défier les forces internationales de maintien de la paix, encouragées en cela par l'incapacité de la communauté internationale, et en particulier des États européens qui ont une responsabilité particulière en ce qui concerne cette tragédie, d'imposer les sanctions nécessaires et les mesures punitives appropriées pour mettre un terme à l'agression serbe. C'est ainsi que les forces serbes ont rejeté le plan de paix proposé et intensifié leurs attaques contre le peuple de Bosnie-Herzégovine, ce qui montre clairement leur intention de saper tous les efforts pacifiques entrepris par l'ONU.

Nous avons écouté avec un vif intérêt le discours du Président Alija Izetbegovic de Bosnie, qui nous a donné une image véritable de la situation dangereuse qui règne dans

son pays. Voilà pourquoi nous craignons que l'adoption hâtive par le Conseil de sécurité des Nations Unies de la résolution 943 (1994), qui prévoit l'allègement des sanctions imposées par les Nations Unies contre la Serbie et Monténégro, ne risque d'empêcher un règlement juste et de récompenser l'agresseur. Il incombe à la communauté internationale, et au Conseil de sécurité en particulier, de prendre les mesures nécessaires pour remédier à cette situation tragique. Ces mesures doivent inclure la déclaration faisant de l'ensemble de la République de Bosnie-Herzégovine une zone sûre et prévoir le déploiement le long de ses frontières d'observateurs internationaux chargés d'un mandat clair et doté de pouvoirs suffisamment crédibles. La reconnaissance par la Serbie et Monténégro de la République de Bosnie-Herzégovine doit être une condition préalable à la levée progressive des sanctions imposées contre eux. De même, les forces des Nations Unies doivent protéger les zones sûres et assurer leur défense. Étant donné que l'ONU n'a pas réussi à assurer la protection voulue pour la République de Bosnie-Herzégovine, il faut lever l'embargo sur les armes à destination de la Bosnie de façon à lui permettre d'exercer son droit de légitime défense consacré par l'Article 51 de la Charte des Nations Unies.

La Somalie continue d'être aux prises avec une situation d'instabilité et de chaos politique, alliée à des actes de violence et à des effusions de sang. Malgré tous les efforts déployés pour sortir ce pays de sa situation tragique, l'instabilité et l'absence de sécurité continuent d'affliger cette malheureuse terre. Le Royaume d'Arabie saoudite, qui s'est efforcé en de nombreuses occasions, de maîtriser le conflit en Somalie pour réaliser la réconciliation nationale entre les diverses factions et qui a fourni une assistance humanitaire et des secours au peuple frère de Somalie, lance un appel à toutes les factions somaliennes pour qu'elles entendent la voix de la raison et de la logique et mettent les intérêts du peuple somali au-dessus de toute autre considération et oeuvrent en faveur de la réconciliation nationale.

Les sentiments d'optimisme et de jubilation que nous avons ressentis à la suite de la victoire des moudjahidin en Afghanistan et du regain par ce pays de son indépendance et de sa véritable identité se sont estompés et ont été remplacés par des sentiments accrus de déception et d'amertume causés par les luttes armées intestines entre les factions moudjahidin. Dès le début des discussions, le Royaume d'Arabie saoudite s'est efforcé, sous la direction et l'égide du Gardien des deux lieux saints de l'Islam, le Roi Fahd bin Abdulaziz, de mettre fin à ces luttes fratricides entre nos frères afghans. Ces efforts ont été couronnés de succès quand toutes les factions combattantes se sont réunies en 1993 dans la Maison de Dieu, à La Mecque, et

un accord a été signé pour rétablir l'entente et l'harmonie entre les frères et restaurer la sécurité et la stabilité en Afghanistan. C'est pourquoi nous demandons instamment à toutes les factions des moudjahidin afghans de cesser immédiatement les combats, de respecter la lettre et l'esprit de l'«Accord de La Mecque» et d'avancer sur la voie de la reconstruction et du développement, afin que leur pays retrouve la place qui leur revient au sein de la communauté internationale.

Le conflit au Jammu-et-Cachemire continue d'obscurcir les relations entre les deux voisins, l'Inde et le Pakistan, et constitue l'un des éléments de l'instabilité dans cette partie du monde. Mon gouvernement n'a cessé de suivre avec inquiétude les incidents sanglants qui s'y déroulent et voudrait souligner la nécessité de trouver une solution à ce problème chronique. Il est devenu manifeste que la violence contre le peuple cachemirien et le recours à la force militaire n'aboutiront qu'à une détérioration de la situation au Cachemire et ne feront qu'exacerber la tension dans la région. Une solution pacifique à ce problème réside dans la mise en oeuvre des résolutions pertinentes des Nations Unies, ainsi que dans le recours au dialogue et à la compréhension. C'est la seule façon de mettre un terme à un autre foyer de tension dans le monde.

Entre autres conflits en Asie centrale, citons la recrudescence malheureuse des combats entre deux États Membres des Nations Unies, la République d'Azerbaïdjan et la République d'Arménie. Ce conflit a donné lieu, à un certain moment, à l'occupation par l'Arménie de parties de l'Azerbaïdjan. Étant donné que cette occupation représente une violation du principe de l'inadmissibilité du recours à la force dans les différends, il incombe aux forces arméniennes de se retirer du territoire azerbaïdjanais et de placer cette question sur la table des négociations en vue d'un règlement pacifique et juste qui garantisse les droits légitimes du peuple azerbaïdjanais.

Ce bilan des foyers de tension et de crises dans notre monde ne doit pas nous faire perdre de vue les événements importants et positifs auxquels nous avons assisté ces 10 dernières années et qui nous donnent raison d'espérer en un avenir meilleur pour l'humanité. Nous gardons encore quelque peu de cet espoir engendré par les mutations positives qui ont suivi la fin de la guerre froide dont l'émergence de solutions aux problèmes difficiles du Cambodge, du Moyen-Orient et d'Irlande du Nord et le changement historique en Afrique du Sud qui a permis de tirer le rideau sur le système d'apartheid et de créer un nouvel État en Afrique du Sud fondé sur la justice et l'égalité. Nous nous félicitons de ces événements positifs qui contribueront certainement

au renforcement de la tendance internationale vers le respect des principes du droit international, des résolutions de légalité internationale, et de la renonciation au recours à la force en faveur du dialogue en tant que moyen de régler problèmes et différends.

Un examen rapide des questions économiques internationales et du rôle joué par les Nations Unies dans le renforcement de la coopération internationale en vue du développement montrent que le degré de succès avec lequel l'Organisation parviendra à traiter des questions économiques et à promouvoir le développement international est également tributaire du niveau d'engagement des États Membres vis-à-vis des dispositions de la Charte des Nations Unies.

La conclusion de l'Uruguay Round des négociations commerciales multilatérales est un bon exemple du succès remporté par la communauté internationale dans le règlement de diverses questions délicates avec des résultats sans précédent. Nous assistons à la naissance de l'Organisation mondiale du commerce, qui, nous l'espérons, incarnera notre vision d'un système économique mondial institutionnalisé. La conférence de Marrakech des parties à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) a réussi à atteindre les objectifs de la Conférence de Bretton Woods.

Si nous nous réjouissons de cette importante réalisation, nous devons toutefois exprimer nos préoccupations quant à l'accroissement du protectionnisme et des tensions qui en résultent entre les partenaires commerciaux. Cette situation est en contradiction avec les principes de l'Uruguay Round relatifs à l'importance de laisser les forces du marché jouer leur rôle naturel dans les affaires économiques d'une manière qui permette aux pays de bénéficier d'avantages comparatifs et de l'exploitation optimale des ressources. Cela ne peut se réaliser que grâce à de sérieux efforts internationaux visant à assurer un libre-échange. Nous tenons également à formuler nos préoccupations au sujet de l'accroissement des mesures qui enfreignent les lois du commerce international sous couvert de protection de l'environnement, et notamment de l'augmentation des taxes imposées au secteur de l'énergie.

J'aimerais à cet égard souligner l'importance que les États arabes du Conseil de coopération du Golfe accordent à la protection de l'environnement, qui est illustrée par l'adoption par nos industries naissantes des normes de protection de l'environnement les plus strictes. Ce qui nous inquiète en vérité est le fait que le pétrole, qui est notre principal produit de base destiné à l'exportation et qui

est déjà lourdement taxé, fasse maintenant l'objet de propositions de nouvelles taxes alors que d'autres combustibles, pourtant plus polluants, continuent de bénéficier de subventions gouvernementales. Le charbon en est un exemple : selon des études publiées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), les subventions gouvernementales à l'utilisation du charbon produit sur place dans certains États industrialisés s'élèvent à plus du double du coût de l'énergie comparable fournie par le pétrole importé. De plus, selon les mêmes sources, les réformes fiscales dans les États membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques, qui prennent en compte le contenu en charbon du combustible, pourraient engendrer plus du double de la réduction des émissions en gaz carbonique visée par les taxes proposées dans certains États industrialisés, sans autre nouvelle taxe sur le pétrole, ce qui nous mène à penser que les taxes proposées ne visent pas en réalité la protection de l'environnement.

Nous, les États arabes membres du Conseil de coopération du Golfe, sommes pleinement convaincus que l'imposition de nouvelles taxes sur le pétrole ne sera pas favorable à la protection de l'environnement et entraînera plutôt des perturbations dans le commerce international. Cela aurait une incidence négative non seulement sur l'économie des pays exportateurs de pétrole, mais aussi sur celle des pays importateurs de pétrole, et saperait, en particulier, les efforts de développement déployés par les pays en développement.

Le Royaume d'Arabie saoudite et les États frères du Conseil de coopération du Golfe portent un grand respect

à la Charte des Nations Unies, à la légalité internationale et aux résolutions qui en découlent. Nous n'avons pas hésité et nous n'hésiterons pas à oeuvrer en faveur du renforcement du rôle de l'ONU et de l'accroissement de son efficacité afin de garantir la paix et la sécurité internationales, et afin de promouvoir la coopération internationale, dans le cadre de la légalité internationale. Nous espérons en toute sincérité que tous les autres États Membres partageront nos vues lorsqu'ils examineront les diverses questions soumises à l'Assemblée au cours de la présente session, afin que nos travaux soient couronnés de succès.

Nous sommes confiants que l'occasion de remporter des succès nous est toujours offerte et ce qui nous est demandé maintenant est d'agir selon les paroles de Dieu tout-puissant :

«Dis-leur encore : Agissez, Dieu verra vos actions, ainsi que son apôtre et les croyants.» (*Le Coran, Sourate IX, 106e verset*)

Le Président : J'invite maintenant le Ministre des affaires étrangères du Paraguay, S. E. M. Luis María Ramírez Boettner, à prendre la parole.

M. Ramírez Boettner (Paraguay) (*interprétation de l'espagnol*) : Je tiens à présenter mes salutations les plus cordiales au Président de l'Assemblée générale, M. Amara Essy, de la Côte d'Ivoire, et à le féliciter pour son élection. Je vous promets, Monsieur le Président, la coopération sans réserve de la délégation du Paraguay.

Je ne peux manquer non plus de parler de l'Ambassadeur Samuel Insanally. Je lui transmets mes félicitations pour la manière dont il a dirigé les travaux de la session de l'Assemblée générale qui vient de se conclure.

J'ai aussi le plaisir de saluer le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, de lui présenter les félicitations qu'il mérite pour l'excellent travail qu'il accomplit et de lui exprimer, au nom du Gouvernement et du peuple du Paraguay, pays fondateur de l'ONU, notre plein appui à l'Organisation. Je me dois de formuler notre espoir qu'il visite notre pays lorsque ce sera possible. Cela constituera indubitablement un autre témoignage de l'appui que nous apportons à l'ONU, de la même manière que nous espérons que l'ONU appuie le processus de pleine démocratisation qui se déroule au Paraguay. Le Paraguay mène à bien cette démocratisation depuis février 1989 et il est actuellement en voie de la consolider sous la présidence de Juan Carlos Wasmosy, Président de la République.

Il y a un an, devant cette même tribune, le Président du Paraguay s'est engagé à consolider le processus démocratique, avec le soutien de l'immense majorité des Paraguayens appartenant à différents partis politiques et organisations, dont l'existence démontre la maturité d'une société pluraliste et irrévocablement décidée à défendre la liberté, la démocratie et le respect des droits de l'homme. Le Paraguay ne figure plus aujourd'hui sur les registres des violations des droits de l'homme. Aucun organisme de l'ONU ou de la communauté internationale n'a manqué de signaler les progrès indéniables enregistrés dans tout ce qui a trait à la dignité des êtres humains dans notre pays et aux efforts déployés dans le secteur social.

Ainsi, après avoir certifié, au nom du gouvernement et de toute la société, que nous ne nous écarterons en aucune circonstance de l'idéal démocratique, nous nous permettons de signaler que quelques problèmes subsistent qui empêchent d'atteindre un niveau de développement assorti de justice sociale et que nous continuerons de tenter de les régler avec détermination et, dans de nombreux cas, en comptant sur la coopération internationale.

Effectivement, tant que nous n'obtiendrons pas pour les habitants de notre territoire, les Paraguayens et les étrangers que nous avons généreusement accueillis, des conditions de vie conformes aux normes jugées adéquates par l'ONU, nous ne pourrons pas être satisfaits. Étant donné l'ampleur de la tâche, force est de reconnaître qu'un peuple ne peut à lui seul y parvenir. Pour nous permettre d'être compétitif, certaines conditions du système international doivent être changées : les marchés doivent être plus ouverts; l'accès aux crédits à faible intérêt plus facile, de même que l'accès aux technologies. C'est pourquoi nous croyons à la solidarité mondiale, en particulier à celle des pays développés.

On ne peut pas demander aux peuples en développement de consentir des sacrifices plus grands que ceux qu'ils consentent déjà, tant qu'ils ne constateront pas dans la société internationale une même tendance vers la transformation. Pour que la démocratie et la liberté existent et perdurent, il faut assurer aux populations le développement et de meilleures conditions de vie.

Je voudrais parler brièvement du redressement économique, amorcé depuis 1989 et dont les résultats sont très positifs, même en une période de transition et de grands changements structurels.

Le Paraguay suit une politique de taux de change flottants et de libre-échange qui s'accompagne d'une totale

liberté de mouvement pour les capitaux et les services financiers. La dette extérieure a été ramenée à 1,26 milliard de dollars, soit environ le montant de nos réserves monétaires qui s'élève actuellement à 1 milliard de dollars. Le Paraguay offre une série d'avantages fiscaux aux investissements qu'effectuent dans les activités productives tant les investisseurs nationaux qu'étrangers. Ces avantages placent notre pays au nombre de ceux qui, en Amérique latine, offrent les conditions les plus avantageuses et attractives.

La politique de privatisation pour laquelle le processus juridique est déjà en place a commencé avec des entreprises nationales déficitaires. Par ailleurs, nous prévoyons une croissance du produit national brut de 4,5 % pour 1994.

L'éducation et la formation sont une priorité majeure pour notre gouvernement, car il considère que le développement accéléré se fonde essentiellement sur l'emploi de personnes ayant reçu une bonne formation.

S'agissant de la politique d'intégration économique, le Paraguay a signé, en 1991, dans sa capitale, le Traité d'Asunción, qui a créé le Marché commun du Sud (MERCOSUR). À la récente réunion des présidents du MERCOSUR, qui a eu lieu à Buenos Aires le 5 août dernier, un pas en avant décisif a été fait lorsque les pays qui en sont membres ont décidé par consensus d'établir un tarif douanier extérieur commun.

S'agissant de cette intégration économique, nous avons le plaisir de confirmer que le Paraguay appuie avec conviction et enthousiasme les négociations portant sur l'entrée au MERCOSUR des Républiques soeurs de Bolivie et du Chili. Le Paraguay a proposé à ses partenaires au MERCOSUR de créer des mécanismes supranationaux essentiels, comme le bureau d'un secrétariat général et un tribunal de justice. Cela nous permettrait d'engager des négociations collectives avec l'Union européenne, comme cela semble possible depuis la réunion du Conseil à Corfou et la signature de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

Il est certain que le Sommet des nations américaines, convoqué à Miami par le Président Clinton, aura une incidence très importante sur les relations dans cet hémisphère en ce qui concerne la recherche commune d'une meilleure compréhension parmi les pays du continent sur des questions politiques, économiques et commerciales.

Sur le plan sous-régional, nous avons pu il y a quelques semaines seulement inaugurer la première des 20 tur-

bines du grand barrage hydroélectrique de Yacyretá, construit conjointement par le Paraguay et l'Argentine.

Le Gouvernement paraguayen a oeuvré intensément pour briser l'isolement dû à sa condition de pays sans littoral et au fait que jusqu'en 1989 un gouvernement autoritaire imposait au pays une marginalisation forcée.

Sur le plan bilatéral, même si cela a déjà été dit, il convient de rappeler que le Paraguay dispose déjà d'une vaste capacité électrique grâce à la centrale hydroélectrique d'Itaipú, qu'il partage avec le Brésil, et qui fournit 12,6 millions de kilowatts, et celle de Yacyretá, qu'il partage avec l'Argentine, et qui fournit 4 millions de kilowatts. Il est indéniable, par conséquent, que le Paraguay est désormais un endroit idéal pour attirer les investissements étrangers et nationaux de grande envergure et pour appliquer une politique d'industrialisation fondée sur notre production énergétique abondante et bon marché.

Il convient cependant de reconnaître que le Paraguay souffre d'une limitation structurelle qui semblerait réduire ses possibilités de développement, à savoir son absence de littoral maritime. De cet inconvénient, qui a beaucoup nui au Paraguay par le passé, nous voudrions faire un succès, car en étant au centre du MERCOSUR, le Paraguay peut être avec la Bolivie une charnière ou un pivot entre le MERCOSUR et le Pacte andin.

Sur le plan régional, au niveau latino-américain, je voudrais parler tout d'abord de la participation du Paraguay au quatrième Sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement. La présence de toute la communauté ibéro-américaine, avec l'Espagne et le Portugal, nous a tous confortés en raison des liens culturels, historiques, politiques et autres qui nous unissent étroitement. Je tiens à souligner que le Paraguay considère cette conférence comme un lien essentiel dans ses relations avec l'Union européenne et comme une importante instance qui offre de grandes possibilités.

L'autre événement important de cette année, toujours sur le plan régional, est la huitième Conférence des chefs d'État et de gouvernement du Groupe de Rio, qui s'est terminée il y a quelques semaines. Le Paraguay a pleinement ratifié la Déclaration du Groupe de Rio, notamment en ce qui concerne la situation en Haïti, à Cuba, et le problème du trafic des stupéfiants.

Le Paraguay a participé activement à la déclaration faite au sujet de la République soeur de Cuba, en formulant des vœux fervents pour que des réformes profondes soient

entreprises dans les domaines politique et économique, conformément à la volonté du peuple, et en déclarant que nous respectons le droit des peuples à l'autodétermination et le principe de non-intervention. Le Paraguay a appuyé sans réserve les décisions du Groupe de Rio, notamment sa déclaration relative à la levée de l'embargo imposé à Cuba.

À propos de la nouvelle création du poste de Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme, le Paraguay souhaite souligner que, même s'il fait de grands efforts au plan individuel des droits, il doit les compléter par la promotion des droits de l'homme sociaux et collectifs.

Nous avons approuvé pleinement le principe de la solution pacifique des conflits internationaux, y compris dans le cas d'Haïti. Dans ce domaine, la vocation historique et pacifique du Paraguay est traditionnelle. Déjà en 1923 il a contribué au droit international des Amériques dans le cadre du Pacte Gondra de conciliation et d'arbitrage, qui est devenu l'un des principaux piliers du système juridique latino-américain.

Dans le même ordre d'idées et compte tenu de son expérience, le Paraguay se félicite grandement des progrès récents réalisés dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour le droit international. Le Paraguay appuie la codification de cette branche du droit, l'un des principaux succès des Nations Unies. À cet égard, le Paraguay a signé et ratifié les principaux pactes de la structure juridique créée par les Nations Unies.

Le Paraguay est également un fidèle partisan de la coopération internationale pour le développement qui représente un besoin humain très profond, et il ne cesse de l'encourager. Il est tout aussi important, en effet, de construire la paix grâce au développement que de la maintenir grâce au droit. Toujours dans ce sens, je tiens à exprimer publiquement, une fois encore, la sincère reconnaissance du Paraguay pour le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), dont nous avons pu admirer l'oeuvre opportune et efficace. Nous prenons bonne note du travail fondamental effectué en faveur du développement par la Banque mondiale, la Banque interaméricaine et le Fonds Monétaire international.

Nous applaudissons la décision récente du Secrétaire général de chercher une meilleure coordination dans le système des Nations Unies pour la coopération technique et de confier à l'Administrateur du PNUD la responsabilité totale de la coordination de l'ensemble du système, y compris les commissions régionales et tous les autres

programmes. L'action universelle des Nations Unies acquerra grâce à une telle décision une efficacité croissante et un plus grand impact.

Le Paraguay donne également son aval à tout le processus qui se rapporte à la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, ainsi qu'aux négociations récemment ouvertes sur la coopération économique internationale pour le développement, points qui figurent à l'ordre du jour de cette assemblée.

Empreint d'un sentiment respectueux et fraternel, je me permettrai cependant de répéter ce que j'ai dit lors de la dernière réunion du Conseil économique et social des Nations Unies, qui a eu lieu à New York en juin de cette année, à savoir :

«Selon nous, la répartition des fonds destinés aux programmes et projets des Nations Unies dans le monde entier est déséquilibrée et, en tant que Latino-Américains, nous pensons que les proportions assignées à notre région, par exemple par le PNUD, sont injustes, étant donné qu'on n'en alloue que 8,66 % aux programmes des pays d'Amérique latine, alors que d'autres régions s'en voient allouer 50,42 % et 40,67 %.»

Pour ce qui est du programme du Paraguay, la contribution du PNUD n'en représente que 17 % et le Paraguay paie le reste. Mais même ainsi, nous apprécions l'aide du PNUD et souhaitons pouvoir continuer à compter sur son appui.

Le Paraguay attend avec le plus grand intérêt la Conférence mondiale pour le développement social qui se tiendra à Copenhague. Nous nous préparons à participer à la Conférence et nourrissons de grands espoirs quant aux résultats positifs qui en résulteront. D'ores et déjà, nous nous sommes engagés à ce que le Président de la République assiste à ce grand événement. Si le Paraguay montre un intérêt particulier à ce sujet, c'est parce que les trois questions essentielles du programme de cette prochaine réunion touchent de très près les problèmes sociaux contemporains, à savoir : l'intégration sociale, notamment celle des groupes les plus marginalisés et les plus défavorisés, l'allègement et la réduction de la pauvreté, et l'augmentation de l'emploi productif. Tout cela, comme le dit l'ordre du jour, doit être inclus dans un cadre économique favorable, et, ajouterions-nous aussi, dans le cadre de la coopération internationale. À cet égard, le Paraguay se doit de noter qu'une caractéristi-

que de notre époque est la croissance économique sans création d'emplois, une situation à laquelle il faut remédier, puisque l'un des plus graves problèmes du monde d'aujourd'hui est précisément le chômage.

Le Paraguay appuie avec entière conviction les efforts déjà réalisés et ceux qui sont sur le point d'être faits par les Nations Unies pour tout ce qui concerne le désarmement, que ce soit dans le domaine nucléaire ou chimique, ou de quelque autre nature que ce soit.

Pour ce qui est du développement social, nous tenons à informer l'Assemblée que le Paraguay suit, par le biais d'une commission spéciale créée à cet effet, la préparation de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui doit se tenir à Beijing. Ladite commission comprend des organismes d'État et privés qui sont en train d'élaborer une déclaration finale à propos de la situation de la femme au Paraguay.

Le Paraguay, en tant que membre à part entière de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), espère qu'il pourra profiter des effets bénéfiques des conclusions de l'Uruguay Round. Celui-ci, de l'avis du Paraguay, représente le début d'un processus de désactivation des politiques de subvention et de protectionnisme. Le Paraguay attend avec confiance la prochaine session de suivi du GATT et les travaux complémentaires de son successeur, l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Le Paraguay partage pleinement l'angoisse de la communauté internationale devant les effets néfastes du trafic des stupéfiants, et, pour sa part, fait le nécessaire, malgré les faibles ressources dont il dispose, pour découvrir où il s'abrite et le combattre de front. Néanmoins, le Paraguay, avec la force que confère la raison, maintient que tant les pays consommateurs que les pays intermédiaires et les pays producteurs devraient tous s'engager à prendre des mesures énergiques. Un effort unilatéral, aussi déterminé soit-il, pour lutter contre la production et le trafic de drogues sera voué à l'échec si les marchés qui donnent l'occasion de les produire et de les transporter ne disparaissent pas progressivement.

Lié à ce fléau universel, que nous condamnons avec force et conviction, le phénomène de la corruption apparaît tel une plaie béante que l'on peut observer, avec une intensité plus ou moins grande, aux quatre coins de la terre. La corruption étend ses tentacules, comme le reflet d'une civilisation prodigieuse dans l'ordre économique et financier

comme sur les plans scientifique, technique et industriel, mais qui manque souvent, il faut le reconnaître, de fondements éthiques solides et de ces valeurs humaines authentiques qui fortifient et vitalisent une culture.

Le Paraguay suit aussi avec beaucoup d'attention tous les efforts des Nations Unies en ce qui concerne le point 142 de l'ordre du jour, relatif aux mesures visant à éliminer le terrorisme international. Les événements graves survenus récemment dans certaines parties du monde, et jusque sur notre propre continent, font clairement ressortir la nécessité que la communauté internationale adopte une nouvelle approche, au moyen d'une action bien coordonnée, afin de surmonter ce grave problème qui, comme on le sait, lie parfois les mafias des stupéfiants et celles du terrorisme.

En ce qui concerne la question d'une représentation équitable au Conseil de sécurité et l'augmentation du nombre de ses membres, le Paraguay estime que, dans le monde en transformation d'aujourd'hui, il faut réadapter notre organisation conformément aux exigences du moment et aux circonstances actuelles. C'est pourquoi mon pays croit qu'il est juste de démocratiser la représentation des États au sein du Conseil de sécurité et que les décisions de cet organe doivent être transparentes. La situation mondiale a changé et les Nations Unies doivent s'adapter à ces changements. Nous réitérons l'affirmation que nous avons émise lors de la dernière réunion du Groupe de Rio lorsque nous avons dit :

«En raison de sa tradition juridique et de sa contribution à la cause de la paix, la région de l'Amérique latine et des Caraïbes doit être prise en considération dans tout élargissement de la composition du Conseil de sécurité.»

Le Paraguay appuie vigoureusement aussi les efforts complémentaires déployés pour revitaliser le fonctionnement de l'Assemblée générale.

Je tiens à dire et réaffirmer combien nous sommes satisfaits de constater les progrès très nets et soutenus de la démocratie en Amérique latine ainsi que la consolidation des divers processus en cours.

Nous tenons à réaffirmer que les Nations Unies doivent continuer à appliquer le principe de l'universalité, en faisant place dans leurs rangs à tous les États épris de paix qui satisfont aux exigences énoncées dans la Charte, et qui sont prêts à honorer les buts et principes de celle-ci. Nous croyons que l'admission de la République de Chine en

qualité de pays indépendant devrait être examinée, comme d'ailleurs le cas de tout autre État qui répondrait aux exigences que je viens de mentionner.

J'aimerais déclarer officiellement qu'à l'occasion du cinquantième anniversaire des Nations Unies, le Paraguay s'engage dès maintenant à ce que son président participe personnellement à cette session de l'Assemblée. Le Président de notre république fera entendre la voix de ma patrie lors de cet événement si plaisant. Entre-temps, mon pays a créé une commission spéciale sur la commémoration de cet événement important.

L'environnement, sujet du magnifique Sommet de la Terre qui s'est tenu en 1992 à Rio de Janeiro, est une question de la plus haute importance pour le Paraguay, qui est prêt à appuyer toute initiative en vue de préserver l'environnement par un développement durable, ainsi qu'à mettre en oeuvre toute mesure appropriée qui ne nuise pas à la croissance économique.

À ce sujet, le Paraguay tient à exprimer sa profonde inquiétude eu égard à la situation du fleuve Pilcomayo, qui est un cours d'eau international puisque sa source est en Bolivie et il marque la frontière entre l'Argentine et le Paraguay.

Nous sommes actuellement confrontés à un grave problème écologique, car ce fleuve international, qui prend sa source dans les montagnes, voit son débit diminuer à la suite de l'accumulation de sédiments. De plus, le Pilcomayo, en raison de travaux entrepris sur le territoire argentin, a vu 70 % de son débit absorbé sur le territoire de notre voisin. Ces installations causent des dommages importants à la région du Chaco paraguayen, en particulier au bétail et à la population.

Le Paraguay voudrait que cette situation revienne à la normale, c'est-à-dire que le cours du Pilcomayo retrouve son équilibre, et qu'il irrigue les deux côtés de la frontière de façon équitable. Nous sommes persuadés que nous parviendrons à un accord complet avec la République d'Argentine pour rétablir cet équilibre le plus tôt possible.

À cette fin, nous devons nous rendre à la source même du Pilcomayo pour trouver une solution rationnelle et complète qui, inévitablement, nécessitera un accord trilatéral sous la forme d'une loi harmonisant la convergence des intérêts de la Bolivie, de l'Argentine et du Paraguay en ce qui concerne le lit du fleuve.

Le Paraguay, pays sans accès à la mer, s'intéresse tout particulièrement à la Convention sur le droit de la mer, que notre pays a ratifiée dès 1986. Les dispositions de la Convention doivent en effet permettre d'atténuer les désavantages des États qui n'ont pas directement accès à la mer, donnant ainsi au Paraguay la possibilité de partager la richesse des fonds marins ou de la «zone» que la Convention qualifie de patrimoine commun de l'humanité. Nous attendons avec optimisme l'entrée en vigueur de cette convention le 16 novembre prochain. Dans le même contexte, le Paraguay a signé l'Accord d'amendement de la Convention.

Tous les pays en développement aspirent à partager les progrès scientifiques et techniques du monde moderne. Il me semble que, avec les autres mesures que les Nations Unies ont déjà prises ou qu'elles se préparent à adopter, il faudrait réfléchir sérieusement à la création d'un fonds mondial pour le développement scientifique et technique qui approfondirait les relations entre les grands centres de recherche des pays développés et les universités et centres de recherche des pays en développement.

J'aimerais exprimer la profonde satisfaction du Paraguay devant la disparition du régime d'apartheid en République sud-africaine et le respect des droits de l'homme pour toutes les communautés ethniques du pays. Le Paraguay n'a pas oublié les nations soeurs d'Afrique, qui luttent pour surmonter d'énormes difficultés dans la recherche d'un développement durable, et qui méritent un large appui international.

C'est aussi l'attitude du Paraguay à l'égard de la République soeur de Bosnie-Herzégovine. Nous souhaitons à son peuple la paix et la fraternité et entendons participer à tout effort des Nations Unies pour parvenir à ce résultat.

Nous avons le grand plaisir de féliciter l'État d'Israël, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et le Royaume de Jordanie, qui ont raffermi les fondations d'une coexistence fraternelle et constructive dans la région, amorcée avec les accords entre Israël et l'Égypte. Nous croyons qu'avec l'aide des Nations Unies et d'autres protagonistes, le processus de paix et de sécurité dans cette partie du monde avancera de façon régulière, avec la coopération d'autres pays importants de la région.

J'aimerais faire quelques réflexions sur la récente Conférence sur la population et le développement qui s'est tenue au Caire. Le Paraguay s'est joint à la Déclaration et au Programme d'action de la Conférence, tout en veillant à ce qu'il soit pris acte de sa préoccupation pour la défense

de la vie, et en approuvant, en termes larges, une planification de la famille volontaire et consentie. Pour cette raison, le Paraguay a émis deux réserves semblables à celles exprimées par d'autres pays qui partagent notre point de vue.

En terminant ma déclaration, je me permettrai d'émettre une réflexion personnelle qui découle de mes nombreuses années de vie internationale. J'ai participé activement à la vie diplomatique depuis 1936. À part le temps passé dans le monde académique, je l'ai fait au service de mon pays ou des Nations Unies. J'ai vécu le début et la fin de la seconde guerre mondiale. Ma génération a bien entendu été émue de la signature de la Charte des Nations Unies. Nous étions remplis d'espoir, et le monde nous semblait sur la bonne voie pour mettre ses affaires en ordre. Mais il a fallu parcourir un long trajet, qui nous a de plus en plus convaincus du rôle essentiel de cette organisation mondiale.

J'ai connu personnellement tous les Secrétaires généraux de notre organisation. J'ai travaillé de près avec un certain nombre d'entre eux et j'ai partagé leurs problèmes, leurs craintes et leurs préoccupations pendant que nous luttions pour un monde plus juste.

Cela a été pour moi un privilège d'être à certains moments un fonctionnaire des Nations Unies et à d'autres un diplomate accrédité auprès de cette organisation. En ma qualité actuelle de Ministre des affaires extérieures, j'estime que j'ai maintenant une chance de renouveler l'engagement de mon pays et le mien. Cet engagement est un appui sincère et absolu aux efforts visant à préserver la paix par la loi et à l'édifier par le développement.

L'idéal des Nations Unies nous pousse aujourd'hui à adopter une nouvelle façon de penser et de vivre. En effet, nous ne sommes pas seulement les représentants d'États souverains ou de Membres d'une organisation mondiale : nous sommes des protagonistes et des agents qui partagent la même planète, qui peut être à divers égards très semblable et à d'autres très différente pour chacun.

Nous devons faire preuve d'une plus grande solidarité et retrouver notre vision universelle.

Nous avons tous un intérêt dans tout ce que peut rendre l'être humain plus humain, dans tous les sens du terme. La force vitale qui émane de cette vision nous aide dans notre mission de sauvetage de notre foyer commun, la Terre.

L'humanité et la Terre : voilà les motivations principales de notre engagement et de nos initiatives, sous le regard majestueux de notre Créateur.

M. Ouedraogo (Burkina Faso) : Monsieur le Président, l'honneur et la charge de présider l'Assemblée générale pendant sa quarante-neuvième session ordinaire reviennent à votre personne et, à travers vous, à votre pays, la Côte d'Ivoire. Le Burkina Faso et l'Afrique tout entière se sentent touchés par cet honneur insigne.

Au-delà de la fierté légitime qu'éprouve ma délégation, je voudrais vous réaffirmer notre totale disponibilité. Votre riche expérience diplomatique alliée à vos qualités tant professionnelles qu'humaines augurent de la réussite de nos assises. Vous succédez à un homme, l'Ambassadeur Samuel Insanally, du Guyana, qui, avec discrétion, sérieux, détermination et méthode, a conduit une quarante-huitième session fertile en idées, en initiatives et en contacts multiformes et féconds. Qu'il en soit ici remercié.

Fidèle à lui-même, le Secrétaire général de notre organisation, M. Boutros Boutros-Ghali, a continué, par ses discours et par ses actions, à creuser courageusement un sillon propre à affirmer la personnalité de l'Organisation et à participer à la définition des horizons présents et à venir pour la communauté internationale.

En effet, la vision, le courage et la patience sont des vertus dont notre monde a plus que besoin. Des certitudes figées de l'environnement international d'il y a moins d'une décennie aux incertitudes quotidiennes, mouvantes et périlleuses qui nous cernent, nous enserrent et parfois nous submergent, il y a nécessité urgente de trouver ou de retrouver une boussole fiable et un entrain collectif et solidaire.

Cependant, nous sommes témoins d'une désintégration de l'ordre ancien. Il faut constater que l'après-guerre froide est caractérisée par l'éruption simultanée d'après conflits qui opposent des nations entre elles ou bien déchirent leurs éléments constituants. De la Bosnie-Herzégovine au Rwanda, les causes et les modalités peuvent différer plus ou moins sensiblement, mais la conséquence immédiate est toujours la même : l'immense souffrance des peuples.

Lors de la quarante-septième session ordinaire de notre Assemblée générale, le Burkina Faso disait déjà :

«Par millions, des hommes sont jetés sur les routes de l'errance, des enfants n'ont déjà plus d'enfance et n'auront pas davantage d'adolescence, des lendemains sans espoir sont déjà l'avenir d'un nombre croissant

d'individus pris entre le feu croisé d'un monde qui se meurt et d'un autre en train de naître.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-septième session, Séances plénières, 21e séance, p. 86*)

L'Afrique continue d'être agitée de soubresauts et de crises de toutes sortes, et une attention particulière devrait leur être accordée.

En Angola, le Burkina Faso salue les efforts déployés actuellement pour mettre en oeuvre les «Accords de paix» et soutient les résolutions 864 (1993) et 932 (1994) du Conseil de sécurité. Nous exhortons l'UNITA à négocier plus résolument et à permettre à la rencontre de Lusaka d'obtenir les résultats escomptés pour la paix et le bien-être du peuple angolais ainsi que de la sous-région.

Au Mozambique, nous souhaitons que la tenue des élections libres et démocratiques en ce mois d'octobre 1994 mette un terme à tant d'années d'affrontement et engage plus avant ce pays frère dans la voie de la reconstruction et de la réconciliation nationale pour le développement et la paix.

Au Sahara occidental, nous espérons qu'une solution pourra être trouvée dans le cadre d'un référendum dont les termes de référence auront été acceptés par tous.

Au Burundi, nous nous félicitons que le processus engagé, et soutenu aussi bien par l'Organisation des Nations Unies que par l'Organisation de l'unité africaine, avance, et nous souhaitons que l'élection du Président de la République, ce 30 septembre 1994, permette une évolution rapide et positive de la situation. Le Burkina Faso, dans le cadre de l'OUA, y apporte sa contribution.

Au Libéria, en raison du manque de confiance entre les parties, ni la démobilisation, ni le désarmement prévus dans l'Accord de Cotonou n'ont pu avoir lieu complètement. Ces mesures avaient été préconisées afin de parvenir à l'instauration d'un climat propre à l'établissement d'institutions démocratiques. Le Burkina Faso continue de soutenir l'Accord de Cotonou du 25 juillet 1993 ainsi que l'Accord d'Akossombo du 12 septembre dernier.

En Somalie, loin des caméras et des médias, se poursuit la tragédie qui avait tant mobilisé ces derniers deux ans auparavant. Cependant qu'avec les mêmes acteurs, la même crise se poursuit de manière aussi chaotique qu'impitoyable, sans qu'apparaisse la volonté d'y mettre un terme par le dialogue et la négociation.

Au Rwanda, la tragédie sans nom qui a conjugué génocide et intransigeance a révélé à la communauté internationale ses limites et ses attermolements coupables. Après avoir décidé précipitamment d'un retrait dans les premières semaines d'avril 1994, la communauté internationale, répondant à la clameur et à l'indignation de son opinion publique, a dû réviser sa position et trouver les moyens de revenir sur le théâtre du drame pour en limiter la honteuse et désastreuse évolution. Que soient ici remerciés ceux qui ont voulu contenir l'irréparable et l'incommensurable dans les limites d'une conscience humaine retrouvée. Hors d'une politique active de réconciliation et de reconstruction nationales, il est difficile d'entrevoir un avenir d'apaisement et de stabilité pour ce pays frère. Et dans cette tâche, colossale à tous égards, le Gouvernement rwandais aura besoin de toute l'aide qui pourra lui être apportée de manière lucide, responsable et engagée. Pour sa part, le Burkina Faso, à la hauteur de ses moyens, fera parvenir incessamment au Rwanda sa contribution.

Un agacement, une irritation et une lassitude compréhensibles se sont emparés du Conseil de sécurité dans sa considération des questions du Libéria et de la Somalie, à tel point qu'il est même envisagé d'abandonner ces deux pays frères à eux-mêmes, l'argument avancé étant que, dans un environnement marqué par les nombreuses sollicitations en hommes et en ressources matérielles et financières, on ne peut continuer de s'occuper de protagonistes qui préfèrent la guerre à la perte d'un pouvoir qui n'est même pas encore conquis. Il est vrai que, nulle part, la paix ne peut être imposée.

Le Burkina Faso le sait et l'expérimente chaque jour quand, traduisant ces convictions, le Président Blaise Compaoré s'investit dans les médiations sous-régionales et apporte ainsi sa contribution au grand dessein africain de la nécessaire et indispensable intégration de notre continent.

La paix, donc, inlassablement, doit être proposée. Et la tâche des diplomates est de travailler à trouver des termes acceptables et réalisables. Faut-il alors laisser à eux-mêmes tous les théâtres de crise? La réponse à cette question en dira plus sur nous tous que sur les protagonistes de ces crises.

En Asie, en Amérique latine, les situations conflictuelles dont est saisie notre organisation ont emprunté une voie où l'on peut raisonnablement espérer un règlement prochain. À cet égard, nous encourageons le Koweït et l'Iraq à respecter la résolution 833 (1993) du Conseil de sécurité.

Nous encourageons également le dialogue entre la République populaire démocratique de Corée et la Républi-

que de Corée, tout comme la négociation entre les États-Unis d'Amérique et la République populaire démocratique de Corée sur la question nucléaire.

En son temps, le Burkina Faso a salué et applaudi à la signature le 13 septembre 1993 de l'accord historique sur la Déclaration de principes entre le Président Arafat et le Premier Ministre Rabin ainsi qu'à la signature le 4 mai 1994 de l'Accord sur Gaza et Jéricho. Le Burkina Faso invite à poursuivre dans cette voie.

Les premières élections démocratiques de l'Afrique du Sud ont eu lieu. Le peuple sud-africain, librement, s'est donné les dirigeants qu'il a choisis. Nous saluons à nouveau l'exceptionnelle stature du Président Mandela ainsi que le mérite du Vice-Président De Klerk, qui ont su, avec le peuple sud-africain, conduire l'Afrique du Sud sur la voie d'une société démocratique et non raciale. Ainsi, renforçant le principe de l'universalité — que nous avons soutenu dans une initiative récente à propos de la République de Chine — l'Afrique du Sud, enfin présente parmi nous à l'Organisation des Nations Unies, pourra jouer et assumer le rôle qui est le sien dans le concert des nations.

Ce qui précède indique combien les turbulences politiques qui affectent, parfois de façon spectaculaire, la vie d'hommes, de femmes et d'enfants de tous les continents. Cependant, pour reprendre une expression qui a été utilisée voilà quatre ans à l'occasion du Sommet mondial pour les enfants, le monde continue inexorablement de voir une «urgence muette» se perpétuer et s'amplifier.

L'économie mondiale a traversé une phase de récession, qui a frappé plus durement et plus brutalement les pays en développement. Cet état de choses est venu aggraver des situations d'injustice et d'inégalité déjà flagrantes. L'amélioration du climat économique des pays en développement passe par l'accroissement des flux financiers d'investissement, par le transfert de technologie, par la suppression des barrières tarifaires et non tarifaires, par la juste rémunération des produits de base et des matières premières. Ce propos n'est pas nouveau, et il sera cause de répétition tant que les pays en développement n'auront pas davantage voix au chapitre en ce qui concerne les processus et les mécanismes de prise de décisions afférents à toutes ces questions.

C'est la raison pour laquelle un «Agenda pour le développement» se présente comme l'urgence et comme la priorité des priorités. Cet agenda devra proposer des mesures concrètes d'application axées sur la croissance et le développement et intégrer les stratégies et plans d'action négociés et adoptés lors des conférences des Nations Unies.

De Rio au Caire, les consensus ont pu être obtenus, mais la lacune demeure le manque de ressources nouvelles et additionnelles pour la mise en oeuvre des décisions arrêtées. À cet égard, nous espérons qu'après la signature, à Paris, les 14 et 15 octobre 1994 de la Convention internationale de lutte contre la désertification, sa mise en oeuvre ne souffrira pas de cette insuffisance. Et pourtant les pays en développement remplissent la part des engagements qui leur revient tandis que les pays développés rechignent à apporter leur contribution. Cela affecte considérablement le concept et la réalisation du partenariat global dont on a tant fait l'éloge à la Conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement. Il faut craindre que ces conférences, dans l'exploitation de leurs résultats, n'aient été comprises que dans leur dimension thématique, moins le développement. Si le commentaire est sévère, la réalité l'est encore plus.

Les conditionnalités s'accumulent tandis que les ressources financières se raréfient. L'élimination de la pauvreté, dans un tel contexte, sera difficilement engagée et aura moins de chances d'aboutir. L'engagement pris par les pays développés d'allouer 0,7% de leur PNB à l'aide publique au développement n'est toujours pas respecté, sauf par quelques-uns d'entre eux.

L'Afrique, encore plus que les autres, est un continent dans une situation critique et reconnue comme telle par l'Organisation des Nations Unies. Pourtant, du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (PANUREDA) en 1986 au nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique de 1991, rien de concret n'est venu traduire l'engagement de la communauté internationale.

Les 10 dernières années, la dette africaine a été ressaisée sur tous les tons sans pour autant voir sa réduction ou sa suppression dans des proportions susceptibles de permettre à l'Afrique de relancer son économie et structurer son marché. Plusieurs de nos partenaires ont consenti des efforts, et nous relevons la décision du Groupe des Sept à Naples d'étendre les «Conditions de Trinidad» aux pays africains performants. Si c'est un pas dans la bonne direction, il n'est pas suffisant dans un contexte où, comme je l'ai dit précédemment, la détérioration des termes de l'échange ainsi que la perte des marchés préférentiels accroissent le poids de la dette. Nous appuyons donc les efforts du Secrétaire général visant à établir un fonds de diversification et nous appelons les partenaires de l'Afrique à jouer un rôle actif et positif dans la mise en oeuvre de ce fonds.

En avril 1994, la signature à Marrakech des Accords du cycle d'Uruguay a ouvert un nouveau chapitre des

relations commerciales internationales, venant consacrer, peu ou prou, une marginalisation de l'Afrique déjà apparente tout au long des négociations. Il faut espérer que l'Organisation mondiale du commerce nouvellement créée saura participer à la création d'un système multilatéral de commerce fondé sur des règles applicables non discriminatoires et tiendra notamment compte des intérêts des pays en développement.

Dans un souci d'interdépendance et d'intégration de l'économie mondiale, l'accès aux ressources, aux marchés, aux technologies, les mesures préférentielles d'assistance et de compensation devront être ouverts aux pays en développement. L'esprit qui doit présider à cette nouvelle donne ne devra pas ressortir de la charité mais bien de la conscience que certaines mesures doivent être prises afin que le monde, dans le partenariat et la solidarité, évolue harmonieusement. C'est notre intérêt à tous.

Le prochain Sommet mondial sur le développement social devra donc porter l'accent sur les besoins de l'homme et le mettre au centre du développement et de la coopération internationale dans l'élaboration des objectifs et des engagements concrets que nous prendrons. De même, la Conférence mondiale sur les femmes qui doit avoir lieu à Beijing devra continuer le travail d'approfondissement commencé au Caire lors de la Conférence internationale sur la population et le développement : la femme, meilleur agent de développement.

Depuis une demi-décennie, les États Membres de l'ONU se sont engagés dans une série de conférences qui ont fini par établir les constats suivants : le droit au développement existe, il faut le traduire dans les faits. Il fait partie des droits de l'homme. Le développement n'est possible que dans la paix et la paix elle-même n'est préservée que par le développement. Développement et démocratie sont donc liés.

L'un après l'autre, les orateurs qui m'ont précédé ont souligné le rôle de l'Organisation des Nations Unies. Celle-ci est l'instrument multilatéral le plus précieux dont disposent les nations. Il importe que nous lui donnions les moyens de répondre à nos ambitions et à nos projets.

L'instant présent nous a confinés à la réponse à apporter à des urgences qui menaçaient la vie des êtres. Les opérations de maintien de la paix connaissent maintenant une complexité et une difficulté jamais atteintes par le passé. Il faut saluer et remercier ici ces 73 nations qui offrent leurs fils et leurs ressources afin d'éteindre les feux

qu'allument un peu partout l'intransigeance et la folie des hommes.

Au-delà de l'urgence, il y a les priorités. Il s'agit de celles qui, correctement prises en compte et résolues, diminueront les urgences de demain et d'après-demain et nous mèneront vers un monde plus stable, moins injuste et un peu plus convivial.

Reconsidérer le système des Nations Unies, le rôle, la nature et la place du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale de l'Organisation, fait partie de ces «urgences prioritaires» à respecter afin de ne pas insulter l'avenir.

Il sera de plus en plus difficile de vouloir la démocratie dans le monde et de l'éviter dans le fonctionnement et l'activité de l'Organisation des Nations Unies.

Dans un an, nous allons célébrer le cinquantième anniversaire de notre organisation. La profusion, la complexité et la simultanéité des problèmes assaillent sans relâche les sociétés et la nature. L'humanité ne pourra faire face à ces défis et à ces agressions que par l'assomption et par l'acceptation de notre complémentarité et de notre interdépendance.

C'est la démarche et l'élan qui nous feront renouer avec les idéaux proclamés il y a 49 ans dans un document signé à San Francisco, et que nous appelons la Charte des Nations Unies.

Soyons donc des nations unies. Mais cela ne sera que dans la justice, la paix et la solidarité.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Guinée, S. E. M. Kozo Zoumanigui.

M. Zoumanigui (Guinée) : C'est pour moi un plaisir de prendre la parole pour la première fois devant cette auguste assemblée et de lui adresser les salutations chaleureuses du peuple et du Gouvernement de la République de Guinée.

Je voudrais saisir cette occasion pour vous exprimer, Monsieur le Président, mes vives félicitations à l'occasion de votre brillante élection à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies pendant sa quarante-neuvième session. Cette élection, qui honore votre pays, la Côte d'Ivoire, constitue pour nous, Guinéens, un juste témoignage de la confiance que la communauté internationale accorde au continent africain.

Je suis persuadé que grâce à votre sagesse et, à vos qualités de diplomate expérimenté et compétent, nos travaux seront couronnés de succès. Ma délégation vous assure de tout son soutien.

Par ailleurs, je tiens à féliciter votre prédécesseur, M. Samuel Insanally, du Guyana, qui a dirigé avec maîtrise et clairvoyance les travaux de la quarante-huitième session.

Je me dois également de rendre un hommage mérité au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, pour les efforts inlassables et la détermination dont il a fait preuve depuis son élection pour la réalisation des nobles objectifs assignés à l'Organisation des Nations Unies.

Son dévouement pour la paix et la promotion de la coopération internationale en une période caractérisée par de multiples et complexes mutations constitue un atout certain pour la victoire de notre organisation sur les défis qui interpellent l'humanité.

M. Eltinay (Soudan), Vice-Président, assume la présidence.

Mon gouvernement se réjouit du retour tant souhaité de l'Afrique du Sud parmi nous, à la suite du démantèlement de l'apartheid et de l'organisation des premières élections multiraciales et pluralistes.

La quarante-neuvième session se tient à un moment très favorable au renforcement des relations internationales grâce à un dialogue plus constructif. Toutefois, un rapide regard sur le paysage international révèle que nous sommes encore loin de l'idéal de paix. En effet, dès l'instant où les sirènes de la paix annonçaient la fin de la guerre froide, des lutins maléfiques se réveillaient. Ici et là, des seigneurs de la guerre allument des foyers de tension pour le malheur d'innocentes victimes, en particulier les personnes âgées, les femmes et les enfants.

Au Libéria, au Rwanda, en Somalie, en Bosnie, en Afghanistan, en Angola, pour ne citer que ceux-là, on tue, on viole, on détruit. Concernés, nous le sommes tous! Impuissants, nous le paraissions tous!

Il est déplorable de noter que la majeure partie de ce drame se joue en Afrique, continent déjà très éprouvé par la crise économique, les calamités naturelles et les mouvements migratoires forcés. Ma délégation estime que la communauté internationale tout entière —, notre organisa-

tion en particulier — devrait agir avec plus de fermeté et de cohésion pour mettre un terme à cette douloureuse situation.

Depuis cinq ans, des affrontements fratricides ont plongé le Libéria dans le chaos et la désolation. Les conséquences néfastes de ce conflit sur les États voisins ont atteint les limites du supportable. En dépit des efforts de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'OUA et de la communauté internationale pour l'application effective des multiples plans de paix, dont le dernier en date est celui d'Akossombo, au Ghana, la crise persiste toujours.

Mon gouvernement lance un appel pressant à la communauté internationale afin qu'elle s'implique plus énergiquement dans la recherche d'une solution définitive de ce conflit.

D'autres régions du monde connaissent aussi les mêmes difficultés qui menacent la paix et la sécurité internationales. Le Gouvernement guinéen encourage l'Organisation des Nations Unies à poursuivre ses efforts pour la restauration de la paix et exhorte les parties aux différents conflits à faire preuve de sagesse en privilégiant le dialogue.

Je pense notamment à la situation au Moyen-Orient et dans la péninsule coréenne. Encore une fois, seule une approche politique convenable, prenant en considération, d'une part, les valeurs spécifiques des parties concernées, et, d'autre part, les besoins politiques et matériels des populations, générera les conditions d'une paix durable.

Je me félicite des développements positifs intervenus au Moyen-Orient et qui sont illustrés par la signature à Washington de l'Accord de paix entre Israël et l'OLP, d'une part, et entre Israël et la Jordanie de l'autre. Ces accords qui constituent à maints égards un jalon important dans la reconnaissance des droits inaliénables du peuple palestinien, augurent bien d'une paix durable et globale dans cette région.

Dans la même perspective, le Gouvernement guinéen encourage les deux États coréens à persévérer dans leurs efforts en vue de la réunification indépendante et pacifique de leur patrie commune. J'ai grand espoir que les négociations entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis d'Amérique conduiront les deux parties à poursuivre le dialogue pour la solution pacifique du problème nucléaire dans la péninsule coréenne et l'amélioration des rapports entre ces deux pays.

Les événements tragiques qui agitent la vie politique d'Haïti depuis trois ans cristallisent l'attention de la communauté internationale. Mon gouvernement formule le voeu que les efforts déployés par la communauté internationale permettront de mettre fin à cette crise et d'alléger les souffrances du peuple haïtien par la restauration de la démocratie.

Les progrès remarquables enregistrés grâce aux négociations bilatérales et multilatérales dans le domaine du désarmement et du contrôle des armements soulignent à l'évidence la volonté résolue des États Membres d'éloigner de notre planète le spectre de la destruction. Cependant, de nombreux périls entravent encore nos efforts pour la réalisation d'une sécurité collective qui intégrerait les problèmes connexes du développement, de l'environnement et des droits de l'homme. Dans certaines régions névralgiques, le trafic des armes classiques et leur utilisation fréquente dans les conflits, celui des substances nucléaires, ainsi que le désir de certains pays de disposer de l'arme nucléaire accroissent la responsabilité de notre organisation et appellent les mesures rigoureuses de vérification. L'objectif dans ce domaine doit inclure l'interdiction des essais nucléaires et promouvoir l'implantation de zones dénucléarisées ou exemptes d'armes nucléaires dans toutes les régions du monde.

Ce survol rapide de quelques questions majeures dans le monde m'amène à souligner toute l'importance que revêtent les opérations de maintien de la paix. Ce faisant, il me paraît utile de repenser la problématique desdites opérations, dont les motivations et les procédures de mise en oeuvre semblent comporter le plus souvent le principe de «deux poids, deux mesures». Aussi estimons-nous que pour leur conférer toute la légitimité et l'efficacité recherchées, ces opérations doivent faire l'objet de concertation et de dialogue élargis à tous les États Membres des Nations Unies, car la sécurité collective est l'affaire de toutes les nations du monde, grandes ou petites.

Le vif intérêt que manifeste l'Afrique dans la recherche des voies et moyens permettant d'assurer la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent est reflété dans le mécanisme de prévention, de règlement et de gestion des conflits élaboré par l'Organisation de l'unité africaine. Il s'agit d'un instrument qui est déjà fonctionnel. Il englobe toutes les formes de crises pouvant compromettre les efforts de développement économique, social et culturel des peuples africains. Un fonds appelé Fonds de la paix a été mis en place pour soutenir financièrement les actions du mécanisme.

En procédant à une appréciation des efforts déployés par les Nations Unies dans les domaines économique et social, l'on note avec regret l'absence de résultat significatif dans la mise en oeuvre des mesures adoptées. Aujourd'hui, nous constatons avec inquiétude que les inégalités dans les échanges internationaux s'aggravent, et le service de la dette qui grève les maigres ressources obtenues de l'ajustement structurel exige par conséquent des mesures audacieuses. Au demeurant, le fardeau de la dette neutralise la mobilisation des fonds en faveur des exportations de produits de base, en constante dépréciation du fait d'échanges non équivalents.

De l'avis de ma délégation, il ne saurait y avoir de développement sans une revalorisation des sources de revenus découlant des produits de base, dont les cours échappent malheureusement aux pays en développement. La quête de prospérité pourrait à cet égard constituer un danger dans la mesure où elle engendre un puissant flux migratoire du Sud vers le Nord.

En dépit des transformations socio-économiques engagées dans nos États en vue de stimuler l'initiative privée, d'impulser les mouvements associatifs et de rendre les conditions d'existence plus favorables, le continent africain vit encore une crise économique sans précédent. À ce tableau précaire, il convient d'ajouter la recrudescence des travers sociaux que sont notamment la délinquance juvénile, le trafic illicite de la drogue et des stupéfiants ainsi que le chômage, la pandémie du sida sans compter les effets néfastes d'une sécheresse persistante et d'autres calamités naturelles. C'est dans ce cadre que nous soutenons les recommandations et décisions issues de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique. Par ailleurs, ma délégation exhorte la communauté internationale à accroître l'aide publique au développement et demande aux Nations Unies de soutenir davantage les efforts louables des pays africains dans leur politique de redressement économique, conformément à l'Article 55 de la Charte.

Le concept de développement ne saurait se limiter à sa seule dimension économique et il doit nécessairement prendre en compte ses dimensions sociales et culturelles. Aussi longtemps que les uns auront peur du progrès des autres, le mythe de Sisyphe persistera et transformera une partie de notre globe en tonneau des Danaïdes. Seuls le dialogue, la tolérance et l'élimination de la pauvreté sur toute notre planète assureront une paix durable et conforteront la cohésion et la stabilité des nations.

À ce titre, il convient de souligner la pertinence de l'Agenda pour le développement du Secrétaire général des

Nations Unies. La mise en relief des multiples aspects du développement et ses relations connexes avec la paix, l'environnement, la sécurité internationale et les droits de l'homme, en fait un document de référence dans la recherche des solutions aux multiples difficultés économiques des pays en développement. Il vient ainsi enrichir le débat sur le développement durable.

La protection des droits fondamentaux de l'homme, la satisfaction de ses besoins et la justice sociale demeurent au centre des préoccupations de mon pays. Ma délégation se félicite de la tenue au Caire de la Conférence internationale sur la population et le développement. Elle exprime l'espoir que les travaux de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui doit avoir lieu à Beijing en 1995, et ceux du Sommet mondial pour le développement social qui doit avoir lieu à Copenhague, aborderont en profondeur d'autres aspects complexes de cet important sujet.

En République de Guinée, mon pays, nous avons entrepris un ambitieux programme de restructuration politique, économique, culturelle et sociale. L'enfantement des institutions démocratiques et libérales s'accomplira totalement pendant le dernier trimestre de l'année en cours avec la tenue des élections législatives. Le prix à payer pour la conduite du processus de libéralisation politique et socio-économique requiert, en plus d'une assistance financière substantielle, un effort considérable de soutien et de compréhension de la part de l'ensemble de la communauté internationale.

Les États Membres se préparent à célébrer le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Cet important événement sera l'occasion pour nous tous de rappeler les circonstances exceptionnelles de la naissance de notre organisation et de rendre un hommage mérité à l'oeuvre des pères fondateurs.

Mon pays consacre des efforts considérables à la préparation de cette grande manifestation et c'est dans ce cadre qu'un comité national d'organisation a été mis sur pied.

L'évocation que je viens de faire des grands problèmes internationaux permet d'apprécier la gravité des défis qui interpellent l'humanité ainsi que les responsabilités qui incombent à l'Organisation des Nations Unies. Certes, notre organisation a acquis de nos jours un prestige indéniable, si l'on considère l'accroissement de ses charges dans la conduite des affaires du monde.

Toutefois, pour renforcer son efficacité, notre organisation a besoin d'être restructurée et revitalisée, tant au niveau du Conseil de sécurité qu'à celui des autres organes principaux. Les réformes doivent être régies par le principe d'égalité entre les États Membres et refléter l'équilibre au niveau des prises de décisions entre les différents organes du système. C'est à ce prix que l'ONU assurera le succès de sa mission dans le domaine de la préservation de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que dans la promotion d'une économie mondiale équilibrée.

Le nouvel ordre international en gestation, débarrassé de toute incertitude et de toute menace d'instabilité, émergera d'une telle évolution.

Le Président (*interprétation de l'arabe*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao, S. E. M. Somsavat Lengsavat.

M. Lengsavat (République démocratique populaire lao) (*parle en lao; texte français fourni par la délégation*) : Il m'est agréable d'adresser en tout premier lieu au Président mes félicitations les plus chaleureuses pour sa brillante élection à la présidence de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale. Sa vaste connaissance des affaires internationales, sa sagesse bien connue ainsi que sa patience éprouvée sont autant de gages de succès des travaux lourds et difficiles de cette session.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer ma reconnaissance à S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de notre organisation, pour les efforts méritoires qu'il a entrepris au service de la paix mondiale et du développement. Conscients de la lourdeur de sa tâche en cette ère complexe et changeante, nous ne pouvons que lui souhaiter tout le succès possible dans la prise en charge de sa haute responsabilité.

La présente session de l'Assemblée générale se tient à un moment où la situation mondiale continue de connaître une évolution des plus complexes. Si la fin de l'ère bipolaire a ouvert la voie au dialogue et à la coopération entre États, elle n'en a pas pour autant instauré une ère de paix, dont le monde a tant besoin pour construire une économie mondiale saine. Dans certaines régions d'Europe, d'Afrique et d'Asie, des conflits religieux, ethniques, tribaux et frontaliers souvent tragiques font encore rage, rendant ainsi la situation internationale instable et fragile. Il semble donc évident que l'instauration du nouvel ordre mondial, où règnerait une paix véritable et dans lequel les peuples et les pays de la planète, grands et petits, puissants ou faibles,

riches ou pauvres, pourraient en tirer profit, est une tâche encore difficile. Encore faudrait-il que la communauté internationale accorde plus de réflexion à cette question, et ce afin de bâtir ensemble la nouvelle ère de paix et de justice tant attendue par les peuples de par le monde.

En Europe, la situation prévalant en République de Bosnie-Herzégovine reste tendue. Les risques de nouveaux affrontements armés entre les différentes parties ne sont pas encore écartés. Nous sommes d'avis que les parties à ce conflit lancinant devraient faire preuve de sagesse et surtout de réalisme et conclure le plus rapidement possible un règlement politique juste et équitable, ce qui contribuerait à la restauration de la paix dans ce pays comme dans toute cette région du monde.

En Afrique, après tant d'années d'efforts entrepris tant en dehors que dans le cadre de l'ONU, la République sud-africaine est enfin libre. Dans un esprit de réconciliation nationale, les différentes parties concernées sont parvenues à s'entendre et à coopérer dans la construction d'une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique. Nous continuons de croire que le peuple d'Afrique du Sud, sous la sage direction du Président Nelson Mandela, sera à même de surmonter les obstacles rencontrés et, partant, d'entamer le développement économique de sa chère patrie.

Toujours en Afrique, on a assisté au Rwanda à des événements sanglants jamais égalés. Le Gouvernement et le peuple lao condamnent dans les termes les plus sévères les carnages abominables, qualifiés de génocide, perpétrés contre la population innocente, et demandent aux parties au conflit de prendre les mesures qui s'imposent pour que de tels crimes inadmissibles ne se renouvellent plus jamais.

Dans les Caraïbes, le monde suit avec une très grande attention la situation humanitaire préoccupante qui y prévaut. À notre avis, la solution permettant de remédier à cette situation complexe devrait être politique et recherchée au moyen d'un dialogue sincère entre les parties directement concernées. La signature, par la République de Cuba et les États-Unis d'Amérique, du communiqué conjoint en date du 9 septembre 1994, visant à résoudre le problème de l'exode de la population cubaine, conséquence de plus de 30 années de contraintes économiques imposées de l'extérieur, en est une manifestation vivante. Cet accord, fruit de laborieuses négociations entre les deux parties, constitue un premier pas important dans le règlement de leur conflit, premier pas qui contribuera au renforcement de la paix, de la stabilité et de la coopération dans la région.

En Haïti, en raison de l'animosité encore très vive observée de part et d'autre, chez les partisans du régime militaire et les sympathisants du Président Aristide, la situation politique demeure fragile et complexe. Dans l'intérêt suprême de la nation haïtienne, nous estimons qu'il est temps pour les parties haïtiennes concernées de faire preuve de beaucoup de sagesse et d'entamer une oeuvre de reconstruction économique de leur patrie bien-aimée.

Au Moyen-Orient, l'Autorité palestinienne intérimaire et autonome mise en place dans la bande de Gaza et la région de Jéricho, conformément à la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie signée à Washington le 13 septembre 1993, a marqué une nouvelle étape dans la recherche du règlement global, juste et durable du conflit arabo-israélien. Nous saluons ce nouveau pas crucial et nous espérons que les différentes parties au conflit ne ménageront aucun effort pour parvenir à un règlement d'ensemble, juste et honorable pour tous, dans le cadre des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et des autres résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

En Asie occidentale, en dépit d'innombrables efforts déployés en vue d'un règlement pacifique du conflit, l'Afghanistan continue d'être le théâtre d'une guerre civile sanglante. Conformément à la récente déclaration du Président du Conseil de sécurité, en date du 11 août 1994, nous lançons un appel aux parties concernées pour qu'elles mettent immédiatement un terme à leurs hostilités, réalisent la réconciliation nationale et commencent la difficile reconstruction de leur patrie déchirée.

Dans la péninsule coréenne, après des mois d'incertitude, le dialogue entre les parties directement concernées s'est enfin rétabli. Tout en encourageant vivement la poursuite de ce dialogue, la délégation lao se félicite de la conclusion de l'accord signé à Genève le 12 août 1994 entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis d'Amérique. Compte tenu de son importance, tout devrait être mis en oeuvre pour faire de cette région névralgique du monde une zone exempte d'armes nucléaires. Dans l'intérêt de la paix, de la stabilité et de la coopération dans cette région comme dans le monde, il est essentiel que toutes les parties concernées fassent preuve de compréhension et de confiance réciproques afin de trouver une solution pacifique au problème qui les opposent.

En Asie du Sud-Est, une nouvelle ère de coopération dans des domaines d'intérêt commun pour les pays de la région s'est établie et consolidée chaque jour davantage. L'inauguration, le mois d'avril dernier, du pont de l'Amitié

lao-thaï sur le Mékong, construit avec l'assistance financière et la coopération du Gouvernement et du peuple australiens, est un événement particulièrement important pour le Laos, la Thaïlande et l'Australie, comme pour les pays de la région, dans l'effort visant à renforcer encore davantage la coopération régionale dans différents domaines. En outre, les chefs d'État ou de gouvernement de nos pays respectifs ont échangé régulièrement des visites, afin de promouvoir et d'élargir leur amitié et leur coopération multiforme bénéfique. La participation une fois de plus de mon pays, en tant qu'observateur, à la Réunion ministérielle des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), tenue au mois de juillet dernier à Bangkok, en Thaïlande, a encore témoigné de notre voeu sincère de coopérer dans tous les domaines possibles avec les pays de l'ANASE, répondant ainsi aux desiderata et aspirations profondes des peuples de la région et du monde.

La situation actuelle au Royaume du Cambodge continue de faire l'objet d'une grande attention mondiale. En tant que voisin immédiat, la République démocratique populaire lao souhaite ardemment que le peuple cambodgien puisse vivre dans la paix, dans une atmosphère de réconciliation nationale et oeuvrer pour la reconstruction de sa patrie, ce qui contribuerait au renforcement de la paix et de la coopération dans la région. À cette fin, nous soutenons pleinement les différentes mesures, prises par le Gouvernement cambodgien, dirigé par S. A. R. le Prince Norodom Ranaridh et S. E. M. Hun Sen.

Au Myanmar, un nouvel événement important s'est produit. Les efforts en faveur de la réconciliation nationale et de l'ouverture de la coopération économique avec l'extérieur ont porté leurs premiers fruits, consolidant ainsi davantage la stabilité du pays.

En République démocratique populaire lao, nous constatons heureusement que les performances économiques dans leur ensemble sont bonnes. En moyenne, la croissance économique annuelle pour les trois dernières années est de l'ordre de 6 à 7 % en termes réels. Le taux d'inflation annuel ne dépasse pas les 10 % et le taux de change reste généralement stable. Non moins important, l'investissement étranger s'accroît considérablement. À l'heure actuelle, le Gouvernement lao déploie d'intenses efforts afin de réaliser les objectifs fixés dans la Stratégie de développement socio-économique d'ici à l'an 2000.

Cette stratégie présentée à la cinquième table ronde organisée expressément pour la République démocratique populaire lao à Genève, le mois de juin dernier, sous le parrainage du Programme des Nations Unies pour le déve-

loppement (PNUD) a été conçue comme un document réaliste et fiable et a ainsi obtenu un large soutien des participants. Au nom du Gouvernement et du peuple lao, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer nos sincères remerciements aux pays amis, aux organisations internationales ainsi qu'aux organisations non gouvernementales pour l'assistance qui nous a été accordée dans le passé dans notre effort de développement national, et nous espérons pouvoir continuer d'en bénéficier dans les différents domaines.

L'économie mondiale, loin de s'améliorer, connaît encore un avenir incertain. Marquée par la récession et les déséquilibres, elle souffre, de surcroît, de graves problèmes structurels. Les pays développés n'hésitent pas à prendre certaines mesures qui vont à l'encontre même des intérêts légitimes des pays en développement. En raison de l'interdépendance de l'économie mondiale, il importe que les pays développés s'engagent à coopérer avec les pays en développement, afin de redresser l'économie et de promouvoir le développement dans l'intérêt de tous. Dans cette perspective, il est essentiel que soient entièrement honorés les engagements pris en faveur d'une coopération internationale tels qu'ils ont été énoncés dans les résolutions de l'Assemblée générale, notamment dans la Déclaration sur la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, ainsi que dans les résolutions issues des conférences de suivi y relatives.

La question relative à l'abus et au trafic illicites des drogues reste un sujet de préoccupation mondiale. Conscient des conséquences désastreuses pouvant en résulter, le Gouvernement lao a pris des mesures énergiques afin d'encourager la population à abandonner graduellement la culture du pavot en optant pour d'autres cultures de substitution, la création d'une unité spéciale de lutte contre l'abus des drogues, l'établissement d'une coopération avec les pays voisins, afin d'apporter sa contribution à ce combat international ardu visant à éradiquer ce fléau. Dans le cadre de ces efforts, et avec l'assistance du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), cette année nous avons élaboré un programme global de lutte contre la drogue. Ce programme global, dont le coût s'élève à 35 millions de dollars, consiste à mettre en oeuvre 16 projets, allant du renforcement de l'administration du contrôle des drogues, de la réduction de l'offre par le biais de l'éradication de la culture du pavot, de la stratégie du traitement et de la réhabilitation, à la mise en place de l'unité spéciale chargée de l'investigation. Avec l'assistance et la coopération internationales, nous espérons pouvoir réaliser l'objectif poursuivi.

La promotion et la défense des droits de l'homme demeurent des questions importantes et sensibles. Unaniment conçus comme universels, ces droits, sous divers aspects tant historiques, culturels que religieux, sont indissociables et interdépendants. Sur cette note, nous nous félicitons de la création du Haut Commissariat pour les droits de l'homme et osons croire que le Haut Commissaire s'acquittera de façon efficace des fonctions de haute responsabilité qui lui ont été assignées.

Le monde vit dans un environnement politique international incertain. Dans ce contexte, l'Organisation des Nations Unies, seule instance multilatérale universelle, devrait avoir un rôle crucial à jouer. Forte des buts et principes consacrés dans sa Charte, elle est en mesure de fournir le cadre nécessaire à la coopération, au dialogue entre États et au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Afin de pouvoir remplir efficacement sa noble tâche dans cette nouvelle ère, elle se doit d'être restructurée et démocratisée. Il est également de la plus haute importance que l'ONU accorde une place de choix à l'initiative d'un agenda pour le développement qui servirait de cadre pour promouvoir la croissance et le développement économique dans le monde. À notre avis, l'agenda pour le développement qui se veut efficace doit être orienté vers l'action, fondé sur un esprit de réelle coopération internationale, d'interdépendance et il doit surtout tenir compte des intérêts primordiaux légitimes des pays en développement, notamment les moins avancés parmi eux.

Le Président (*interprétation de l'arabe*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Albanie, S. E. M. Alfred Serreqi.

M. Serreqi (Albanie) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit d'abord permis de féliciter M. Essy de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session et de lui souhaiter plein succès dans l'exercice de ses nobles fonctions.

Nous tenons également à adresser des remerciements bien mérités à son prédécesseur, l'Ambassadeur Insanally, pour la remarquable compétence dont il a fait preuve en tant que Président de la session précédente.

Nous saluons vivement le dévouement infailible du Secrétaire général qui, à la tête de l'Organisation mondiale, apporte de vastes réformes à l'Organisation et accroît son efficacité dans tous les domaines.

Après la chute du rideau de fer en Europe, l'Albanie s'est jointe à la famille des pays démocratiques, laissant derrière elle un isolement profond et un régime totalitaire. En deux ans, grâce à la détermination du gouvernement démocratique de mener à bien des réformes profondes et urgentes, l'Albanie a adopté des mesures importantes dans tous les domaines. Les institutions nationales ont été transformées, sur la base des leçons tirées de l'expérience positive des États développés. L'ancien service secret a été dissous et l'armée a été placée sous contrôle civil et réformée conformément aux exigences d'une société démilitarisée et profondément démocratique. Aujourd'hui, l'Albanie peut se targuer d'un régime judiciaire et constitutionnel indépendant qui surveille le caractère constitutionnel des lois adoptées par le Parlement. Actuellement, en Albanie, on compte plus de 30 partis politiques officiels, une centaine d'organisations non gouvernementales et plus de 320 magazines et journaux, dont 90 % sont privés. Aujourd'hui, les communautés religieuses en Albanie pratiquent leur religion de façon exemplaire en harmonie et en toute tolérance, conformément aux traditions séculaires de mon pays.

En encourageant la démocratie et le renforcement des institutions de primauté du droit, le gouvernement démocratique cherche à garantir la stabilité sociale et politique interne du pays. Toutefois, l'Albanie continue d'être le pays le plus pauvre du continent européen et est confrontée à une série de difficultés économiques. En poursuivant fermement la politique économique du traitement de choc, en coopération avec le Fonds monétaire international et la communauté internationale, le Gouvernement a mis en oeuvre une série de programmes à court et à moyen terme qui ont fourni un élan important à l'initiative de la libre entreprise. En deux ans, l'agriculture, les terres, le logement, les transports, les services, le commerce et environ 2 500 entreprises, petites et moyennes, ont été privatisées. De 400 %, le taux d'inflation est passé à moins de 30 % par an; la monnaie est stable et pratiquement convertible; et la production est à la hausse. En 1993, l'Albanie a enregistré un taux de croissance de 11 %, soit le plus élevé en Europe. Les investissements étrangers augmentent également.

Au cours des mois à venir, nous irons de l'avant sans perdre de temps. Les objectifs les plus prioritaires en matière de législation sont l'adoption du nouveau code pénal, du code de procédure pénale et de la constitution, qui répondront aux normes européennes les plus avancées. Nous essaierons également d'accroître notre coopération avec diverses organisations internationales, notamment avec les institutions du système des Nations Unies.

L'Albanie attache une importance particulière au renforcement des relations amicales et de coopération avec

la communauté internationale, l'Union européenne, les États-Unis, les pays de l'Organisation de la Conférence islamique et autres pays amis dans le monde. Le Président Berisha, de l'Albanie, est résolument attaché à l'établissement et au renforcement de ces liens afin d'éliminer une fois pour toutes les conséquences désastreuses du grave isolement que notre peuple a connu pendant 50 ans. Nous voulons entretenir des relations amicales, notamment avec nos voisins, et nous nous efforçons de faire régner autour de nous un climat de bonne entente et de coopération, fondé sur le respect mutuel et le bien de tous, conformément à l'esprit des principes fondamentaux de l'Acte final d'Helsinki. Nous avons établi des relations de ce genre avec l'Italie, et nous sommes en passe de les accroître et de les étendre à d'autres domaines.

Nous souhaiterions également entretenir en permanence le genre de relations, à l'abri de toute tension, que nous entretenons actuellement avec la Grèce, seul pays des Balkans qui est membre de l'Union européenne. Nous considérons ces relations, non seulement bilatérales, mais également étroitement liées aux perspectives d'intégration de l'Albanie et des Balkans à l'Europe. Des progrès sont réalisés dans les relations de bon voisinage et une vaste coopération avec la Turquie, la Bulgarie et la Roumanie, sur la base de traditions historiques établies de longue date.

En ce qui concerne le nouvel État balkan, notre voisin de l'est, l'ex-République yougoslave de Macédoine, nous sommes résolument désireux d'établir des relations exemplaires de bon voisinage avec ce pays et de l'aider à surmonter ses difficultés internes et externes. Nous sommes convaincus que toutes les instances internationales doivent respecter sa stabilité interne, ainsi que la reconnaître en tant qu'État et l'accueillir en tant que membre, si nous voulons assurer la paix, la sécurité et la stabilité dans la région. Nos bonnes relations indispensables avec la Macédoine sont liées et assujetties à la présence d'une population albanaise qui, en importance numérique, vient immédiatement après la population de Macédoine. Nous pensons qu'une bonne compréhension interethnique entre Macédoniens et Albanais, sur la base de la reconnaissance appropriée des droits nationaux et des droits de l'homme des Albanais, est indispensable pour la stabilité et la prospérité nationales de cette république et de toute la région.

Nous souhaiterions la paix, des relations de bon voisinage et une coopération fructueuse avec la Serbie et Monténégro, mais ces relations restent gelées et subordonnées à une solution globale de la crise yougoslave, notamment le règlement politique de la question du Kosovo. La question du Kosovo n'est pas seulement une question de respect des droits de l'homme de 2 millions d'Albanais et du respect de

quelques droits dans les domaines de l'éducation et de la culture. Il s'agit de reconnaître l'entité politique autonome des Albanais, pour laquelle la population du Kosovo a voté de manière démocratique.

Belgrade devrait sérieusement envisager cette option. Nous pensons que la coopération et l'intégration régionales sont des conditions essentielles à notre intégration à l'Europe. Nous avons inlassablement oeuvré pour encourager la compréhension avec nos voisins. Il ne saurait y avoir de nouveaux changements démocratiques et économiques en Albanie sans la sécurité et la confiance dans les Balkans. Nous estimons que les pays développés pourraient contribuer à établir une stratégie intégrale et un programme complet pour encourager des changements démocratiques radicaux dans l'ensemble des Balkans, une sorte de plan Marshall visant à encourager la paix, la démocratie et la civilisation moderne dans cette région, un programme économique et politique pour assurer le relèvement de la région dans tous les domaines.

Les problèmes nationaux et ethniques issus du passé, un retard dans le développement économique et social et les nouveaux problèmes résultant du changement de système font que les anciennes mentalités politiques peuvent encore dominer la scène des relations interbalkaniques. Ces mentalités s'opposent à une véritable évolution démocratique, même dans les pays qui se donnent le titre d'anciennes démocraties.

En tant que pays balkanique, l'Albanie est préoccupée par la guerre et les crises qui frappent notre péninsule. Nous sommes convaincus que l'origine de la crise balkanique actuelle est due à la renaissance du nationalisme agressif, qui brandit la bannière de revendications territoriales annexionnistes. La fin de la guerre froide a de nouveau fait apparaître les démons de l'ancienne politique balkanique : retracer les frontières actuelles et redémembrer certains États au bénéfice d'autres. L'opposition du régime Milosevic, au moyen d'une guerre sanglante, à la volonté des peuples de se séparer de l'ancienne fédération yougoslave a été le premier défi lancé aux principes de la Charte des Nations Unies et de l'Acte final d'Helsinki, tandis que le démembrement de la Bosnie-Herzégovine a été le premier acte entrepris au nom de la création d'une Grande Serbie à tendance hégémonique, aux dépens de cette ancienne république de la Fédération, qui est Membre de l'ONU et de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE).

Dans les Balkans d'aujourd'hui, les pays qui se considèrent plus puissants et mieux armés cherchent à agrandir

leur territoire par le recours à la force et à la guerre afin d'accroître leur puissance. L'expansion et l'agressivité inspirent leur politique à l'égard de leurs voisins. Les divisions nationales, la haine interethnique et la diversité religieuse sont encouragées et artificiellement provoquées, avant d'être transformées en questions essentielles de politique nationale et internationale dans le but de camoufler des revendications territoriales historiquement non fondées. À l'origine de ce que les politiciens appellent aujourd'hui des «conflits ethniques» dans les Balkans se trouvent le nationalisme agressif d'un pays à tendance hégémonique, le racisme et la xénophobie, le génocide et un «nettoyage ethnique» collectif. C'est pourquoi nous avons souvent répété que tout règlement qui légaliserait le fait accompli du «nettoyage ethnique» en Bosnie créerait un dangereux précédent pour de nouvelles tragédies de ce type, à commencer par la région des Balkans.

Aujourd'hui, les nationalismes serbe et grec sont une menace sérieuse pour les Balkans. De tels éléments estiment que l'effondrement des dictatures communistes dans les Balkans a créé un vide qu'ils doivent exploiter en vue de réaliser leurs ambitions nationalistes.

Ainsi, le nationalisme serbe a déclenché une agression dans le nord et une guerre pour établir une Grande Serbie en pratiquant un véritable holocauste à la fin de ce siècle contre le peuple bosniaque et en renforçant l'apartheid au Kosovo. Ce nationalisme s'est compromis dans de graves crimes. À notre avis, seuls l'intransigeance de la communauté internationale et le refus d'admettre la violation des principes que nous avons tous acceptés obligeront les Serbes de Belgrade, de Pale et de Knin à abandonner la guerre comme moyen de régler des problèmes. Le démembrement de la Bosnie-Herzégovine et le «nettoyage ethnique» sur son territoire sont inacceptables. Nous continuerons d'appuyer la demande formulée par cette république pour que soit levé l'embargo sur les armes qui lui est imposé et qui, certainement, a servi à encourager l'agresseur. De même, nous soutenons les récentes résolutions 941 (1994) et 942 (1994) du Conseil de sécurité, qui, selon nous, représentent des mesures pertinentes en faveur de l'arrêt des hostilités dans la région. Cependant, nous sommes opposés à la résolution 943 (1994), qui est une concession au régime Milosevic et qui rend aléatoires un règlement de la crise yougoslave et l'instauration d'une paix générale dans les Balkans.

J'aimerais rappeler que la crise dans l'ex-Yougoslavie a débuté au Kosovo et qu'elle y persiste de façon soutenue et très dangereuse. Les sanctions contre Belgrade ne devraient pas être allégées mais encore renforcées et vérita-

blement mises en oeuvre si nous voulons éliminer les foyers de crise en Bosnie-Herzégovine, dans les territoires occupés de Croatie, du Sandiak et de la Voïvodine et particulièrement au Kosovo. Le Gouvernement albanais insiste pour que la levée des sanctions contre la Serbie soit liée au règlement de la question du Kosovo.

Soyons réalistes. Ce n'est pas la bonne volonté de Milosevic mais bien la position unanime des grandes puissances du Groupe de contact qui a amené Belgrade à annoncer une interruption de son aide à l'agression serbe en Bosnie et à accepter une surveillance internationale de cette interruption. Nous devons souligner en cette occasion que ces décisions sont positives et bienvenues. Elles doivent être irréversibles, car nous estimons que l'avenir de la paix et de la stabilité dans les Balkans dépendra aussi, dans une large mesure, d'un règlement juste de la question du Kosovo. Les Albanais du Kosovo sont privés de tous les droits. Le nationalisme serbe rejette le dialogue. Il brandit des armes, profère des menaces en recourant aux chars et organise quotidiennement la terreur policière d'un village à l'autre, d'un quartier urbain à l'autre. Nous avons insisté et continuons d'insister pour que s'engage un dialogue entre les institutions légitimes du Kosovo et leurs dirigeants, d'une part, et Belgrade, d'autre part, en présence d'une tierce partie, qui porterait sur le rétablissement des institutions démocratiques qui ont été abolies par le recours aux chars et sur la définition d'un statut qui doit comprendre la reconnaissance du droit à l'autodétermination à un moment opportun. Il s'agit de la seule façon, à notre avis, de parvenir à un règlement global de la crise dans les Balkans, qui pourrait déboucher sur des conflits beaucoup plus graves que les précédents si l'on ne s'y attaque avec la volonté et la responsabilité voulues.

Le nationalisme grec aussi est une autre menace croissante pour l'Albanie et les Albanais. Il vise, par une série de manoeuvres, à bloquer les réformes en Albanie et à la déstabiliser dans l'espoir de rendre le règlement de la question albanaise plus difficile et de le retarder. Pour faciliter la position de son allié au nord, il avance des revendications territoriales contre l'Albanie.

Le nationalisme grec est dangereux non seulement en raison de sa tradition, mais aussi parce qu'il a le privilège d'être un nationalisme quelque peu oublié. Étant donné que la Grèce est membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et de l'Union européenne, il existe une tendance à négliger ce nationalisme. La vérité est que la Grèce, en tant que membre de l'OTAN et de l'Union européenne, est aujourd'hui soumise à un certain contrôle de la part de ces organisations et à une certaine dépendance

à leur égard, et c'est une bonne chose. Toutefois, il est également exact que, depuis deux ans, le nationalisme grec a empêché ces institutions d'agir à plusieurs reprises, en raison du consensus nécessaire pour la prise de décisions.

Aujourd'hui, l'établissement et la consolidation graduelle des positions dans les cercles officiels grecs est un fait déplorable. Le rapport de force qui s'instaure en Grèce s'inscrit clairement dans le cadre d'élections libres, mais, contrairement à tous les autres pays d'Europe occidentale, il se met en place à l'aide de slogans nationalistes. Il est indéniable que, une fois ce rapport de force établi, la Grèce officielle qui émergera sera plus nationaliste qu'auparavant. C'est précisément pour ces raisons que la Grèce, berceau de la démocratie, voisin millénaire, a évité et abandonné l'occasion d'agir en tant que promoteur de l'intégration des pays balkaniques à l'Europe après la chute du rideau de fer. En même temps, dans sa politique officielle et officieuse, elle s'est faite le véritable champion du nationalisme serbe, non pas, bien sûr, pour servir les intérêts de la Serbie, mais plutôt pour favoriser les intérêts et les ambitions qu'elle espère concrétiser en redessinant les Balkans.

Nous ne voulons pas dire que la Grèce peut être comparée à la Serbie. Ce ne serait pas réaliste. Mais ce qui est très inquiétant est le caractère de plus en plus officiel qu'acquiert la politique nationaliste grecque.

C'est le Gouvernement grec qui a bloqué la reconnaissance de la Macédoine et lui a imposé un blocus, ignorant le fait que sa frontière est également une frontière commune avec l'Union européenne. C'est le nationalisme d'État grec qui bloque l'aide de l'Union européenne au pays européen le plus pauvre, l'Albanie, rendant sa croissance économique encore plus difficile. Le Gouvernement Mitsotakis a exigé officiellement l'autonomie de l'Épire du nord, comme ils appellent le sud de l'Albanie; le gouvernement Papandreou déclare qu'il a incorporé le sud de notre pays dans le plan de défense grec. Le caractère officiel que le Gouvernement grec a donné à sa politique dans l'Épire du nord fait poser une grave menace sur les Balkans.

Le nationalisme grec essaie de manipuler quelques 60 000 Grecs qui vivent dans le sud de l'Albanie — selon le recensement de 1989, ils représentent 1,85 % de la population du pays — aux fins de déstabiliser l'Albanie et de parvenir à ses desseins d'annexion. À cette fin, la Grèce a lancé une campagne de propagande fondamentaliste, nationaliste et organisée par le truchement des stations radio, de tracts lâchés par des avions et la distribution de matériels qui revendiquent le sud de l'Albanie et exigent le renversement du gouvernement démocratique de Tirana. Le

10 avril 1994, une bande armée a été envoyée en Albanie, où elle a tué deux membres de l'armée albanaise; des centaines et des centaines d'armes à feu sont passées en contrebande dans des villages à minorité grecque, et des jeunes des minorités grecques ont été recrutés et ont été envoyés dans des écoles militaires sans que le Gouvernement albanais en soit informé. Le verdict récent rendu par un tribunal albanais lors du procès de cinq citoyens albanais d'origine grecque accusés de collusion avec les services secrets grecs, de fourniture de renseignements militaires, de distribution et de possession illégale d'armes, etc., a servi de prétexte pour attaquer le Gouvernement albanais dans toutes les organisations et instances internationales, y compris dans cette assemblée, pour bloquer une aide de 35 millions d'euros de l'Union européenne à l'Albanie, pour expulser en quelques semaines à titre de représailles 60 000 citoyens albanais qui étaient légalement employés en Grèce après les avoir maltraités, battus et en avoir tué six.

Je suis heureux d'informer l'Assemblée que la minorité grecque d'Albanie n'est pas devenue la proie de cette politique chauviniste. La minorité grecque a exprimé cette position ouvertement il y a deux semaines au cours de la visite du Président albanais Sali Berish dans les villages à minorité grecque du sud de l'Albanie. Tout cela s'est produit parce que les minorités ethniques de l'Albanie vivent en harmonie avec les Albanais, et ne sont pas maltraitées par le Gouvernement. Au contraire, avec l'établissement du régime démocratique, ils profitent progressivement des normes les plus avancées dont font mention les documents des Nations Unies, le Document de Copenhague et les autres conventions internationales sur les minorités. Cela a été confirmé par des dizaines d'observateurs étrangers, des spécialistes des minorités ethniques, des parlementaires, des représentants d'institutions internationales, y compris la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), le Haut Commissaire pour les minorités ethniques, M. Max van der Stoep, différentes organisations non gouvernementales, des journalistes et d'autres encore.

Avec l'établissement du régime démocratique en Albanie, des membres de la minorité grecque sont représentés dans des organes locaux du pouvoir ou bien les dirigent; ils sont représentés au Parlement albanais dans les partis au pouvoir et les partis d'opposition, et même dans des partis séparés; ils sont présents à tous les niveaux de l'administration en tant que ministres, ambassadeurs, membres de la Cour suprême et autres; ils vont en Grèce librement et sans que l'État albanais ne s'y oppose; ils apprennent ou reçoivent un enseignement dans leur langue mater-

nelle, et par une décision récente le Gouvernement albanais a accru les possibilités à cet égard; ils disposent de leurs propres écoles à tous les niveaux, d'une branche séparée en langue grecque à l'université de Gjirokastra, de leurs propres médias, de programmes de radio et de journaux en grec, ainsi que d'organisations politiques et culturelles.

Le Gouvernement albanais a ouvertement déclaré que la crise qui existe dans ses relations avec la Grèce, n'affectera aucunement les relations harmonieuses qui existent entre les Albanais et les membres de la minorité grecque en Albanie.

D'autre part, nous demandons au Gouvernement grec d'appliquer les conventions internationales relatives aux minorités ethniques. Il ne peut éluder ses responsabilités en refusant de manière insensée de reconnaître la présence de minorités nationales en Grèce. Comment les minorités albanaises, macédoniennes et turques se sont-elles d'un seul coup évanouies en Grèce? Le Gouvernement grec devrait mettre fin au climat suffocant qui empêche ces minorités d'affirmer leur propre identité nationale.

Comment le Gouvernement grec peut-il oublier le massacre de 1944-1945 de la population albanaise de Chamerie, lorsque des milliers et des milliers de personnes ont été poignardées et tuées au moyen d'armes à feu par des nationalistes grecs chauvinistes. Et certains de ceux qui auraient pu s'en tirer, des vieillards et des enfants, ont été expulsés en Albanie et en Turquie, créant ainsi une véritable tragédie dans les familles divisées, alors que leurs terres, leurs foyers et leurs autres biens étaient usurpés par des colons grecs, qui les possèdent encore aujourd'hui, ce qui est en contravention du droit civil international.

Nous avons toujours reconnu qu'il importait d'entretenir de bonnes relations avec la Grèce, à l'abri de toute préoccupation et de toute tension, pour favoriser notre développement, notre paix et notre sécurité. Pour les raisons qui ont déjà été mentionnées, cela n'a pas toujours été possible. Nous avons essayé de surmonter la crise actuelle dont souffrent nos relations, et qui est contraire à notre intérêt et à notre volonté, en recourant à un dialogue bilatéral ou à une médiation internationale. La minorité grecque d'Albanie, également, a publiquement appuyé un dialogue inconditionnel entre les deux gouvernements. Malheureusement, la partie grecque a jusqu'à présent rejeté une réunion des Ministres des affaires étrangères de nos deux pays, proposée par la partie albanaise, ainsi que la médiation du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, de

la présidence de l'Union européenne et du Gouvernement des États-Unis. Au contraire, ils exercent encore des pressions sur le Gouvernement démocratique albanais.

Le Gouvernement albanais continuera de déployer tous les efforts possibles dans un esprit constructif et de rechercher la paix dans sa politique avec ses voisins des Balkans, conscient du fait que les Balkans sont l'un des endroits les plus dangereux dans le monde d'aujourd'hui, par conséquent l'attention de la communauté internationale ne devrait pas en être détournée.

En conclusion, je voudrais souligner que nous souscrivons aux opinions et aux mesures envisagées pour réviser la Charte et la structure de l'Organisation des Nations Unies, notamment en ce qui concerne des organes aussi importants que le Conseil de sécurité, qui prend des décisions sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales, afin de renforcer leur efficacité et leur permettre de relever les défis qui se posent aujourd'hui dans un monde qui évolue rapidement. La crise que le monde connaît actuellement fait naître le besoin urgent de parvenir à un consensus sur cette restructuration du Conseil de sécurité, de sorte que cet organe de prise de décisions soit aussi représentatif et démocratique que possible, voire plus efficace dans l'adoption de décisions et leur application. Je saisis cette occasion pour réitérer la candidature de mon pays à un siège de membre non permanent au Conseil de sécurité pour le Groupe des pays d'Europe orientale au cours de la période 1996-1997. Nous pensons qu'en accordant un siège à l'Albanie dont la participation à l'ONU remonte à 40 ans, encouragerait également les petits pays à s'acquitter des responsabilités qui leur incombent et à oeuvrer à la sauvegarde de la paix, de la sécurité et de l'ordre mondial.

Nous envisageons avec confiance le renforcement futur des activités de maintien de la paix des Nations Unies. À cette fin, l'Albanie maintient que l'ONU a besoin d'un mécanisme efficace pour mettre en garde contre les conflits et pour intervenir à temps pour empêcher leur déclenchement. Nous voudrions souligner la conclusion que nous avons tirée de l'expérience tragique de la Bosnie. Nous croyons très sérieusement que la tragédie aurait pu être évitée si l'ONU avait été plus attentive lorsqu'elle a reconnu la sécession et l'indépendance de cette république de l'ex-République fédérative de Yougoslavie. L'intervention militaire serbe perpétrée pour mettre fin à d'éventuelles sécessions de la Fédération aurait pu être évitée si la nouvelle République de Bosnie-Herzégovine avait été placée sous la ferme protection de l'ONU.

Il n'est jamais trop tard pour tirer les enseignements du passé. Nous pensons que l'Organisation des Nations Unies devrait créer un système moderne de tutelle qui pourrait être déclenché selon que de besoin pour empêcher des catastrophes humaines comme celle de la Bosnie. Ce qui se passe aujourd'hui au Kosovo l'exige, car la situation dans cette région est bien près de représenter une menace comme celle que fait peser la Bosnie; les situations qui règnent au Rwanda, en Somalie, en Haïti et ailleurs l'exigent également.

Comme nous l'avons dit l'an dernier, nous sommes en faveur d'une intervention des Nations Unies partout où apparaissent clairement des signes, détectés par les systèmes d'alerte rapide, de menace de catastrophe humaine. Comme chacun sait, les conséquences de semblables catastrophes ont des effets négatifs sur la paix et la sécurité régionales et internationales. Nous estimons que, dans ces cas-là, il n'y a aucune raison pour que le Conseil de sécurité hésite à prendre la décision d'intervenir sans le consentement préalable de l'État ou du gouvernement qui est cause de la catastrophe et en est responsable. Sinon, ces catastrophes ne pourront jamais être prévenues, et la paix, la sécurité et la stabilité internationales seront constamment menacées. Ce que nous exigeons est pleinement conforme à la notion universellement acceptée, selon laquelle il est plus facile d'éviter une crise ou un conflit que d'essayer de le résoudre une fois qu'il a éclaté.

Le Président (*interprétation de l'arabe*) : Avant de donner la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse, je rappelle aux Membres que la durée des interventions faites dans l'exercice du droit de réponse est limitée à 10 minutes pour la première intervention et à 5 minutes pour la seconde et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Sreenivasan (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : Le Ministre pakistanais des affaires étrangères ne s'étonnera pas que sa déclaration d'aujourd'hui ait forcé l'Inde à lui répondre. Pour le Pakistan, comme on a pu le constater ce matin, l'Inde est une obsession. Pour l'Inde, les bouffonneries du Pakistan ne sont qu'une diversion ennuyeuse. Nous ne voulons pas que le Pakistan abuse de la confiance de l'Assemblée comme il a abusé de sa patience; c'est pourquoi je tiens à ce qu'il soit pris acte de certains faits.

Tout d'abord, notre offre de dialogue reste valable, et si le Pakistan y répond, nous n'aurons nul besoin de recourir à une tierce partie — courtier, arbitre ou facilitateur. Le Pakistan refuse de discuter et cherche à créer l'impression

que le bilatéralisme n'a jamais marché et que la paix régionale est sur le point d'être menacée. Cela n'est pas vrai. L'Accord de Simla, qui a permis de maintenir la paix entre nous pendant 23 ans, a été négocié bilatéralement. L'Inde continue de respecter la lettre et l'esprit de l'Accord de Simla. Nos troupes sont stationnées comme en temps de paix. Les mesures de confiance négociées bilatéralement entre l'Inde et le Pakistan sont toujours en vigueur, et aucun des deux pays n'a eu l'occasion de se plaindre de leur efficacité au cours des semaines et des mois qui viennent de s'écouler. Rien, je répète, rien de ce qui s'est passé dernièrement le long de la frontière internationale ou le long de la Ligne de contrôle au Jammu-et-Cachemire n'indique que ce mécanisme soit tombé en panne ou qu'il faille craindre que la paix soit menacée.

Si la paix est menacée, c'est à cause des activités pakistantaises et de la belligérance du Pakistan, clairement manifestée dans le discours du Ministre des affaires étrangères, et à cause de l'aventurisme pakistantais. Nous n'avons aucunement l'intention de traverser la Ligne de contrôle ou la frontière internationale, en dépit des graves provocations émanant de l'autre côté de la frontière.

Quelles sont ces provocations? Le Ministre pakistantais des affaires étrangères a déclaré ce matin que son pays ne soutenait pas militairement les terroristes. La Human Rights Watch — celle-là même citée de manière tellement sélective pour critiquer les États-Unis et l'Inde, dit ce qui suit dans son rapport :

«L'extrême gravité des abus commis par des groupes militants au Punjab et au Cachemire est en partie une conséquence directe de la dissémination d'armes légères perfectionnées et de petites armes, et l'échec évident de ceux qui aident les militants à faire pression sur eux pour qu'ils respectent les droits de l'homme... L'appui pakistantais aux militants — appui direct sous forme de livraisons d'armes et de formation ... a grandement facilité les abus.»

Il est évident que le Pakistan n'empêchera pas les terroristes d'agir puisque son gouvernement a pour politique la violation systématique des droits de l'homme. Au travers du cadre constitutionnel et juridique du Pakistan, l'État a pour politique de légitimer l'intolérance. Un apartheid constitutionnel et juridique existe au Pakistan à l'égard des minorités religieuses et même à l'égard de sectes minoritaires à l'intérieur de la communauté majoritaire. Plusieurs centaines de milliers de citoyens pakistantais languissent depuis 1972 dans des camps de réfugiés d'un autre pays parce que le Pakistan leur refuse le droit de rentrer dans

leur propre pays. Le Ministre pakistantais des affaires étrangères n'a guère parlé non plus d'un autre groupe de citoyens de son pays qui ont refusé de s'inscrire en tant qu'électeurs lors des élections de l'an dernier, préférant perdre leur droit de vote plutôt que de se voir apposer une étiquette par l'État à cause de leur religion. Il s'est bien gardé aussi de nous informer du contenu d'un résumé analytique publié par le Conseil pakistantais des droits de l'homme à Islamabad le 1er juillet de cette année au sujet des violations grossières des droits de l'homme commises au Pakistan depuis l'accession au pouvoir de l'actuel gouvernement en octobre 1993.

Ce qui est vrai des minorités, et notamment des femmes, est vrai aussi des groupes ethniques dans différentes parties du Pakistan. Le Pakistan est une société en guerre avec elle-même.

Les ambitions territoriales du Pakistan au Cachemire sont ouvertes et flagrantes. Depuis 1947, chaque dirigeant pakistantais a décrit l'État indien de Jammu-et-Cachemire comme étant une partie intégrante, et parfois comme la veine jugulaire, du Pakistan. C'était vrai de Mohammad Ali Jinnah en 1947, et c'est vrai du Premier Ministre Benazir Bhutto en 1994. Le Pakistan trompe le monde en parlant d'autodétermination. Il a incorporé sans aucune légalité la partie du Jammu-et-Cachemire connue sous le nom de Zones septentrionales; une autre partie de l'État, illégalement occupée par le Pakistan, est obligée, en vertu de la loi pakistantaise, de proclamer son intégration au Pakistan. Dans le vocabulaire pakistantais, autodétermination est apparemment synonyme de prédétermination, comme l'a décrété le Pakistan. Ce que souhaite le Pakistan, c'est s'emparer d'un territoire qui, juridiquement et constitutionnellement, appartient à un autre pays.

Ce sont ces visées expansionnistes et aventuristes qui ont mené le Pakistan, comme l'a reconnu l'ancien chef de l'armée de l'air pakistantaise en août dernier, à déclencher trois guerres contre l'Inde. Ses armées ayant été défaites, le Pakistan est maintenant en train de former et d'armer des terroristes contre l'Inde. Cela est amplement documenté par des sources indépendantes et reconnues par la plupart des gouvernements responsables, en plus d'être franchement admis même par des fonctionnaires et des personnalités politiques pakistantaises. Le Premier Ministre pakistantais qui a précédé immédiatement Mme Bhutto a déclaré tout récemment que des organes gouvernementaux pakistantais s'étaient efforcés de financer ces opérations clandestines en vendant de l'héroïne et d'autres stupéfiants, comme l'a rapporté crûment et en détail le *Washington Post* du 12 septembre.

L'Inde est un pays démocratique épris de paix. Le Jammu-et-Cachemire est et restera partie intégrante de l'Inde. Les habitants du Jammu-et-Cachemire sont des citoyens de l'Inde, et ils doivent jouir des mêmes droits et privilèges que les autres citoyens de la nation sans être sous la menace des armes. Ils ont maintes et maintes fois exercé leur droit de vote, et le processus politique entrepris actuellement dans l'État vise à permettre très prochainement au peuple du Jammu-et-Cachemire de participer à nouveau au processus électoral destiné à désigner ses propres représentants.

Un remaniement des circonscriptions et une révision des listes électorales sont en cours. Il est maintenant temps pour ceux qui le souhaitent de faire usage de leur influence et de leurs bons offices pour persuader le Pakistan de cesser d'appuyer ceux qui cherchent à perturber la démocratie par la violence et l'intimidation.

Nous pouvons résumer le bilan du Pakistan à partir de ce qu'il a lui-même admis. Premièrement, c'est le Pakistan qui a engagé les trois guerres contre l'Inde; deuxièmement, le Pakistan dirige des camps d'entraînement sur son territoire pour les militants et les terroristes; troisièmement, le Pakistan a utilisé le trafic illicite des stupéfiants pour financer des achats d'armes et des activités terroristes clandestines dirigées contre d'autres pays; quatrièmement, le Pakistan pratique le sectarisme comme une politique d'État et exerce systématiquement sa discrimination contre les minorités religieuses; cinquièmement, le Pakistan a écrasé les droits fondamentaux de ses groupes ethniques; et sixièmement, contrairement aux protestations de ses dirigeants passés et actuels, le Pakistan n'a fait aucun effort pour s'opposer aux forces de l'irrationalité, de l'extrémisme et du terrorisme.

C'est la perspective qu'il faut adopter pour juger des paroles et des actes du Pakistan envers mon pays. C'est la toile de fond de la lutte sinistre dans laquelle le Gouvernement et le peuple de l'Inde ont été forcés de s'engager pour protéger l'intégrité territoriale de leur pays et les droits de l'homme de leurs citoyens menacés par des terroristes parrainés par le Pakistan.

Cette lutte n'a pas été choisie par l'Inde. Nous désirons et désirerons toujours vivre en paix et avoir des relations de bon voisinage avec le Pakistan en recherchant la coopération au profit de la population de nos deux pays. L'Inde ne ferme aucune porte. Nous avons offert de négocier avec le Pakistan sur n'importe quelle question à n'importe quel moment, en Inde ou au Pakistan, au niveau administratif ou ministériel, mais cette offre est restée sans réponse depuis plusieurs mois. Nous réitérons cette

offre de négociations. Que le Pakistan y réponde au lieu de se chercher des alibis.

Le Pakistan croit que la répétition incessante des mensonges en fera des vérités. Nous savons que le représentant du Pakistan, en réponse à ma déclaration, répétera encore une fois ses arguments si souvent ressassés. Je tiens à assurer l'Assemblée que nous n'avons pas l'intention de lui faire perdre plus de temps sur une question qui n'a rien à voir ici.

Le Président (*interprétation de l'arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan, qui a demandé la parole dans l'exercice de son droit de réponse. Je lui demande de se conformer aux dispositions de la décision 34/401 de l'Assemblée générale.

M. Akram (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation se sent tenue de répondre à la série de contre-vérités qui vient d'être formulée par mon collègue de l'Inde.

Il a commencé sa déclaration par la plus grande contre-vérité en affirmant que le Cachemire fait partie de l'Inde. Cela est une fiction légale. Dans toutes ses résolutions sur la question, le Conseil de sécurité a décidé que l'appartenance finale du Cachemire sera déterminée par son peuple par le biais d'un plébiscite supervisé par les Nations Unies. L'Inde a accepté cette décision et est tenue de s'y conformer. Les cartes des Nations Unies montrent toutes que le Cachemire est un territoire contesté. Au Cachemire, la plus ancienne des forces de maintien de la paix des Nations Unies est présentement déployée le long de la ligne de cessez-le-feu.

Mais surtout, la population du Cachemire n'estime pas faire partie de l'Inde. Le jour de l'indépendance de l'Inde, le 15 août, toutes les maisons et les huttes des Cachemiriens arboraient des drapeaux noirs en signe de protestation, alors que la veille, fête de l'indépendance du Pakistan, les mêmes maisons et les mêmes huttes arboraient l'Étoile et le Croissant du Pakistan. Le peuple du Cachemire a parlé clairement, dans la mesure où il le peut, pour exprimer sa volonté en ce qui concerne le pays auquel il souhaite appartenir. Le peuple du Cachemire fait partie du Pakistan. Il reste séparé de nous par les balles et les baïonnettes de l'armée indienne forte de 600 000 hommes au Cachemire. C'est la plus importante force d'occupation au monde et de toute l'histoire coloniale.

L'Inde affirme qu'elle est un pays épris de paix. Il est très étrange d'entendre cela. Que l'Inde aille donc le dire aux peuples du Népal, du Bhoutan, de Sri Lanka, du Ban-

gladesh, du Sind, ou de ses propres provinces du Punjab, d'Assam et de Tripura, où l'armée indienne est intervenue de si nombreuses fois. Ce pays, qui professe les principes pacifiques de l'Ahimsâ du Mahatma Gandhi, est engagé dans un plus grand nombre de conflits que n'importe quel État représenté dans cette salle. À tout moment, les forces armées indiennes font usage de force massive de répression contre les gens qui se rebellent contre les mesures d'oppression imposées par ce pays.

L'Inde a parlé du terrorisme. Qu'en est-il du terrorisme indien au Cachemire? Et de cette fillette de 11 ans, Fatima, qui dormait avec sa mère lorsque les forces indiennes sont entrées et l'ont abattue? Cela a été publié le 11 septembre 1994, il y a quelques jours, dans le *Toronto Star*. Et que dire de Mashrul Sultan, un finissant en chimie à Srinagar, que l'on a fait descendre d'un autobus public et que l'on a abattu, mais qui a survécu par miracle? Il a dit : «Je ne suis pas un militant. Je ne veux que poursuivre mes études.» Ce sont là des exemples de ce que fait quotidiennement au Cachemire cet «État épris de paix», «la plus grande démocratie au monde».

Le terrorisme est l'utilisation de la force aveugle contre des gens innocents. Comme l'a dit ici mon ministre, selon ce seul critère déjà, l'Inde est le plus grand État terroriste du monde.

Le représentant de l'Inde a dit qu'il n'y a aucun danger pour la paix et la sécurité en Asie du Sud. Cela est très encourageant. Mais le 15 août, le Premier Ministre de l'Inde a menacé le Pakistan dans un discours. Et les généraux indiens n'en finissent pas de répéter qu'ils entendent servir une leçon au Pakistan.

Des hommes d'État indiens ont préconisé l'utilisation du droit de poursuite à travers la Ligne de contrôle pour attaquer les prétendus camps d'Azad, au Cachemire. Il n'y a pas de camps. Il s'agit d'une manoeuvre de l'Inde pour intimider le Pakistan. Nous ne nous laisserons pas intimider par ce genre de discours.

Mais que le représentant de l'Inde ne nous dise pas que la paix n'est nullement menacée. La majeure partie de la troisième plus grande armée du monde est déployée contre le Pakistan. C'est là une menace à la paix. L'Inde viole quotidiennement le cessez-le-feu le long de la Ligne de contrôle. Nos civils sont, chaque jour, la cible de tirs.

Si l'Inde souhaite que nous changions notre point de vue, qu'elle accepte la venue du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies de son côté de la Ligne de contrôle.

L'Inde a dit qu'elle souhaitait entamer des pourparlers conformément à l'Accord de Simla. Le Pakistan est également prêt à engager le dialogue afin de promouvoir des relations pacifiques avec l'Inde et de régler le différend sur le Cachemire. Mais, pendant 22 ans, nous avons vainement cherché ce dialogue avec l'Inde.

L'Inde dit qu'elle n'a pas violé l'Accord de Simla. Mais je voudrais poser à mon collègue de l'Inde les questions suivantes : Qu'en est-il de Siachin? Les forces indiennes n'ont-elles pas marché sur Siachin en violation de l'Accord de Simla? Et ces forces ne se trouvent-elles pas encore dans le glacier de Siachin, et ne refusent-elles pas de se retirer, en violation de l'Accord de Simla?

L'Inde déclare qu'elle souhaite le dialogue. Elle souhaite ce dialogue lorsque l'Assemblée générale se réunit, lorsque la Commission des droits de l'homme se réunit, lorsqu'elle craint que la communauté internationale la blâme pour ses violations des droits de l'homme.

L'Inde ne peut pas parler de paix avec le Pakistan et combattre le peuple du Cachemire. Que l'Inde cesse sa guerre contre le peuple du Cachemire. Alors, le jour même, nous serons prêts à nous asseoir avec l'Inde à la table des négociations.

La séance est levée à 19 h 45.